

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4191 du Vendredi 18 Août 2023 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

63^e ANNIVERSAIRE DE L'INDEPENDANCE DU CONGO

Un 15 août centré sur la préservation de l'environnement



Les plus hautes autorités, en tête desquelles le Président Denis Sassou-Nguesso assistant à la parade militaire

(P.3)

FOOTBALL

Les maîtres de la Coupe du Congo sévissent à nouveau

Un trophée et un gros chèque pour les Diables-Noirs

(P.16)



EDITORIAL

A minima

Coup d'œil en biais

Que fait le Gouvernement face à la vie chère?

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

La Vierge Marie a parcouru triomphalement les rues de la capitale

(P.9)



Pour un partenariat gagnant-gagnant

Une délégation de la Deutscher Bundestag de la République fédérale d'Allemagne, conduite par Julia Klöckner, a visité l'Assemblée nationale du Congo et échangé avec les parlementaires congolais conduits par Isidore Mvouba. C'était le 9 juillet dernier. Les deux chambres du Parlement partagent d'étroites relations de coopération, au travers de nombreuses visites d'échange d'expériences.

Isidore Mvouba a salué l'intérêt que la République fédérale d'Allemagne porte à la République du Congo, située au cœur de l'Afrique. «C'est un pays stable, démocratique, où règnent la paix et la concorde nationale. Les partis politiques, dans toutes leurs diversités, participent à l'animation du processus démocratique, dans la tolérance, le respect de l'autre et de la différence. Il y a dans cette salle des éminents membres de l'opposition qui apportent leur obole de façon conséquente à la construction nationale. Ils occupent des postes de responsabilité à tous les niveaux de notre institution qui compte 151 députés dont 20 femmes, soit 13%. Aux dernières élections, notre chambre s'est enrichie d'un apport important de jeunes qui font leur apprentissage de la chose parlementaire avec sérieux et patience. Nous avons à concevoir un train de formation à leur endroit, pour améliorer de manière significative leurs connaissances des arcanes de notre noble métier. C'est ici que nous voulons vous exprimer nos besoins pressants

en séminaires et renforcement de capacités pour bénéficier de votre grande expérience», a-t-il déclaré. Le président de l'Assemblée nationale dit pouvoir tirer un grand parti de la Fondation Konrad Adenauer qui sait y faire. Dans sa marche vers le développement, la République du Congo compte sur de nombreux partenariats bilatéraux et multilatéraux, à l'instar de la République Fédérale d'Allemagne. La présente visite est l'illustration parfaite de la qualité des relations de coopération entre la République du Congo et la République fédérale d'Allemagne qui sont appelées, il faut le souligner, à gagner en densité. Nous avons en effet mis en œuvre des accords divers et variés tels que: le traité bilatéral relatif à l'encouragement et la protection réciproque des investissements; l'accord signé entre la compagnie Equatorial Congo Airlines, ECAIR, et la Lufthansa Consulting. Cet accord a du plomb dans l'aile. Dans la gestion durable des écosystèmes forestiers, la République Fédérale d'Alle-



Julia Klöckner



Isidore Mvouba

magne se doit de participer au financement du projet intitulé Fondation du Tri-national de la Sangha destiné à la gestion du parc national Nouabalé Ndoki et des activités transfrontalières. Le Congo abrite plusieurs sociétés allemandes qui méritent, pour certaines, un coup de fouet. Le Congo s'intéresse à l'initiative de l'Agence Internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), l'Assemblée nationale va relancer le Gouvernement à ce sujet. Il en est de même en ce qui concerne la redynamisation du programme dénommé «Promouvoir l'efficacité du système de santé en République du Congo»; le projet d'installation d'incinérateurs pyrolytiques dans quatre hôpitaux congolais qui a été handicapé par des questions financières qu'il convient de solutionner d'accord parties», a

indiqué Isidore Mvouba. S'agissant de la coopération parlementaire, «un groupe d'amitié entre le Congo et l'Allemagne existe au sein de l'Assemblée nationale. La coopération entre nos deux chambres est à l'aube de son essor», a estimé le président de l'Assemblée nationale. Il a adressé une invitation à son homologue de la Deutscher Bundestag, Bärbel BAS à visiter le Congo. C'est pourquoi, «il faut que s'organise entre les deux chambres des échanges permanentes d'études, d'expériences, scellées par la mise en œuvre d'un mémorandum d'entente entre l'Assemblée nationale du Congo et l'Assemblée fédérale de la République fédérale d'Allemagne. C'est le sens du partenariat gagnant-gagnant que nous voulons imprimer à notre coopération mutuellement

avantageuse qui a de bons jours devant elle». Signataire des traités nationaux et internationaux, «le Congo, membre fondateur de l'Union Africaine, s'aligne sur les positions et la Charte de la communauté africaine qui ont vocation à privilégier les droits et libertés fondamentales, la paix, la souveraineté, les relations de bon voisinage, le respect mutuel des intérêts réciproques, le développement et la prospérité», a-t-il rappelé. Sur le conflit russo-ukrainien, «nous nous alignons tout naturellement sur la position de l'Union Africaine: aller aux négociations au plus vite et arrêter le martyre que vivent aujourd'hui les paisibles populations de ces deux pays qui, hier encore, vivaient dans la paix des cœurs et la tranquillité des esprits».

Mme Julia Klöckner a dit sa satisfaction quant à l'accueil qui leur a été réservé et des entretiens qu'elle a eus avec le président de l'Assemblée nationale. Pour la députée allemande, les relations entre le Congo et son pays doivent s'améliorer davantage. De ces entretiens, «nous avons édifié cinq thématiques de coopération: l'agriculture et la sécurité alimentaire, la coopération économique avec la création d'entreprises, l'énergie et la protection de l'environnement, la protection dans la santé animale, humaine et environnementale et la sécurité juridique», a-t-elle précisé. Et d'indiquer: «Nous venons de franchir la première étape qui va nous conduire à une coopération plus active dans les jours à venir. Nous souhaitons travailler d'égal à égal entre partenaires et non pas avoir une relation de suggestion où l'un vient exploiter l'autre».

Cyr Arnel YABBAT-NGO

A VENDRE

Une parcelle d'une superficie de 1251,74m², située avenue Auxence Ickonga, face Hôtel Ledger (ancien Méridien). Quartier Centre ville à Brazzaville. Démarcheurs s'abstenir.

Contact: Roland M'PARA
Tél: 06 723 67 43 / 05 647 59 75 / 06 659 55 83

TRAFIC DE PERROQUETS GRIS DU GABON

Condamnation à deux ans de prison ferme de quatre individus

Le Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire a condamné le 10 août, dans son verdict, quatre individus à deux ans de prison ferme doublés d'une amende solidaire de 2.000.000 F.CFA pour trafic de perroquets gris du Gabon. Il s'agit de Blaise Ekofo, Harrys Sita, Martial Ntondele et Bravo Éric Malonga. Ils verseront également à l'Etat congolais, une somme de 3.000.000 F.CFA de dommages et intérêts.



Les quatre trafiquants condamnés

Ces délinquants fauniques avaient été pris le 28 juin à Pointe-Noire, en flagrant délit de détention, circulation illégale et tentative de commercialisation de 45 perroquets gris du Gabon. Lors de la première audience, le 6 juillet dernier au Tribunal de Grande Instance de Pointe Noire, ils avaient reconnu les faits qui leur étaient reprochés. Blaise Ekofo, Harrys Sita, Martial Ntondele et Bravo Éric Malonga étaient poursuivis pour délits de capture, détention, circulation illégale et commercialisation de 45 perroquets gris du Gabon, espèce animale intégralement protégée, suivant la loi 37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées. Les plaidoiries et réquisitions ont eu lieu à l'audience le 20 juillet 2023. A l'issue de celle-ci, le verdict avait été programmé pour le 10 août. Les quatre trafiquants avaient été interpellés grâce aux efforts des éléments de la Section de recherches judiciaires et de l'Escadron

de sécurité et d'intervention de la région de Gendarmerie de Pointe-Noire, en collaboration avec les agents de la direction départementale de l'Économie forestière de cette ville, avec l'appui technique du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF). Les 45 perroquets gris du Gabon avaient été capturés dans la Réserve naturelle de Tchimpounga (département du Kouilou), avant d'être placés dans deux cages de fortune par l'un des quatre présumés trafiquants. Il les aurait transportés du lieu de la capture à Pointe-Noire dans l'objectif de les vendre. Quant aux trois autres, certains ont préfinancé la capture et l'autre a joué le rôle de démarcheur. L'un d'eux aurait même publié les photos de ces perroquets dans les réseaux sociaux aux fins d'attirer la clientèle. Ces perroquets ont été privés de soleil, de liberté, et subi de mauvais traitements pendant

toute la période de capture, alors qu'ils auraient dû s'émaner dans la nature. Après l'arrestation des quatre présumés trafiquants, les perroquets saisis ont été aussitôt confiés aux responsables de la Réserve naturelle de Tchimpounga. Ils y reçoivent les soins appropriés de l'équipe de vétérinaires de l'Institut Jane Goodall, avant de recouvrer leur liberté. Le commerce illégal des produits de faune conduisant, dans le monde, à l'extinction des espèces fauniques, le Congo s'est engagé à protéger ses espèces animales menacées de disparition. Les animaux sauvages ne sont point des objets de divertissement moins encore des animaux de compagnie. Ils peuvent être porteurs de maladies contagieuses à l'homme et vice versa. Il est donc prudent de ne point les capturer, les abattre, les blesser ou les détenir proche des familles. V.M.

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE
OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA
B.P 4613 – Tél. : (242) 05.534.46.83 – E-mail : officebatia@gmail.com – 98, Avenue Linguissi PEMBELLOT
Rond-Point ex « BATA », à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages- Pointe-Noire – Congo

Paul Bernard BATIA,
Notaire
INSERTION LEGALE
«MAFOUBOU RENAISSANCE» SARL
AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, le onze avril deux mille vingt-trois, et enregistré à Pointe-Noire, le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois, folio 123/2 n°1108, il a été constitué une société commerciale aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : MAFOUBOU RENAISSANCE « M.R »

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée (SARL).

Associés : Messieurs Renaud Christian NZOMAMBOU MOUASSA RUTGERS et Julien Richard NZANGA

Capital social : Un million (1.000.000) de Francs CFA ;

Siège social : 15 Rue TANDOU MBOUKOU Arrondissement III - TIE-TIE, Pointe-Noire, République du CONGO ;

Objet : La société a pour objet au CONGO et partout ailleurs, notamment :
- Culture de Maïs, Soja, Arachide Manioc ;
- Pisciculture, Elevage ovins et bovins ;
- Transformation des produits agricoles ;
- Elargir l'objet social en matière agricole.

Gérance : L'assemblée nomme Monsieur Renaud Christian NZOMAMBOU MOUASSA RUTGERS en qualité de gérant de la société en création.

R.C.C.M : numéro CG-PNR-01-2023- B12-00122.

Pour avis
Le Notaire

IN MEMORIAM

Théodore MIERE alias Papa
(19 août 1988 – 19 août 2023 : 35 ans)

Enseignant, journaliste, écrivain, élu local, chercheur, conseiller politique, homme engagé, Père présent et aimant, digne et responsable

«Faire confiance en la vie, en faisant confiance en soi-même et aux autres membres de la société»

Les temps forts du défilé militaire

Une heure vingt trois minutes, c'est le temps qu'a duré le défilé militaire marquant le 63^{ème} anniversaire de l'indépendance nationale le 15 août 2023. C'est le président de la République, Denis Sassou-Nguesso, accompagné de son épouse Antoinette, qui a patronné la cérémonie sur le boulevard général Alfred Raoul. En présence des présidents des Institutions de la République, du Premier ministre, des membres du Gouvernement, du préfet du département de Brazzaville, des parlementaires, des officiers du haut-commandement de la Force publique, des ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques, etc.

«Engagement citoyen, résilience et progrès». Tel est le thème sous lequel s'est célébré cet anniversaire. La population a répondu massivement à ce grand rendez-vous national sur le boulevard général Alfred Raoul, surplombé d'une tribune noire de monde.

A son arrivée à 11h05, tout était fin prêt: le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso est monté à bord de la command car pour une revue des troupes, après l'exécution, par la fanfare nationale, de la Congolaise, alors que retentissaient les 21 coups de canon tirés par les éléments du 1^{er} régiment d'artillerie sol-sol. Il était accompagné dans cette ronde du chef d'Etat-major général, le général de division Guy Blanchard Okoï.

A 11h26, le commandant de la zone militaire de défense n°9, commandant de la 40^e brigade d'infanterie, le général de brigade Pierre Gaëtan Ickie, a demandé, dans la pure tradition militaire, l'autorisation d'ouvrir le défilé, selon la formule consacrée.

Ce défilé a connu trois phases: le passage des troupes à pied, le défilé motorisé et le défilé aérien. Outre le détachement d'honneur et des écoles (l'école militaire préparatoire générale Leclerc; l'académie militaire Marien Nguabi et l'école nationale des sous-officiers de Gamba), le défilé pédestre a connu la participation de l'unité de police constituée n°8 de la MINUSCA et de trois composantes de la force publique, à savoir: la gendarmerie nationale (les détachements de la garde républicaine: le bataillon d'apparats et d'honneurs; le personnel féminin de la garde républicaine; le 1^{er} bataillon de garde de la garde républicaine; le 2^e bataillon de garde de la garde républicaine; le groupement d'escadrons mobile de la garde républicaine; l'école de la gendarmerie nationale; la région de gendarmerie de Brazzaville; le personnel féminin de la région de gendarmerie de Brazzaville; le groupement de gendarmerie des transports aériens; le 1^{er} groupement de gendarmerie mobile) et la police nationale (le personnel féminin de la police nationale; l'école nationale supérieure de poli-

ce; le soutien logistique de la police et de la gendarmerie). Le commandement des forces de police, représenté par



L'unité de la MINUSCA

la brigade anti-criminalité; le groupement mobile de la police; l'unité des gardes-frontières; la police d'actions spéciales. Le commandement de la sécurité civile) et les Forces armées congolaises (l'Etat-major général des forces armées congolaises, représenté par le bataillon de commandement et des services du Grand quartier général; le bataillon des transmissions; la direction centrale des renseignements militaires représentée par le groupement de reconnaissance (GDR); le commandement de la logistique, représenté par la direction centrale du commissariat; le 114^e bataillon de réparation auto et engins blindés; l'hôpital central des armées Pierre Mobengo; la marine nationale, représentée par le 32^e groupement naval; l'armée de l'air, représenté à terre par la Base aérienne 01/20; l'armée de terre, re-



Denis Sassou-Nguesso pendant la revue des troupes

présentée par le personnel féminin de l'armée de terre; La 40^e brigade d'infanterie: le 36^e bataillon d'infanterie; le 404^e bataillon d'intervention rapide; les unités de la 40^e brigade d'infanterie place; le 1^{er} régiment d'artillerie sol-sol; le 1^{er} régiment d'artillerie sol-Air; le groupement para commando et les guides lignes). Ces troupes ont été suivies par les corps paramilitaires des directions générales des douanes et des eaux et forêts. La partie motorisée du défilé a été ouverte par le colonel Yvon Gaston Bienvenue Ndoulou Bobongo, directeur des transports du commandement de la logistique des Forces armées congolaises.

Elle a été marquée par le passage des motocyclistes de la Direction générale de la sécurité présidentielle et de la gendarmerie nationale. S'en est suivi le passage des véhicules et embarcations de

l'unité des moyens spéciaux des forces de police; du commandement de la sécurité civile; de la gendarmerie nationale; de la garde républicaine; du 1^{er} régiment blindé; du 1^{er} régiment d'artillerie sol-sol; de la marine nationale et de l'école de génie travaux.

La musique principale des FAC a ouvert et refermé le défilé. Elle est chargée d'accompagner l'exécution de la cérémonie militaire.

Dans le ciel, le vrombissement des hélicoptères militaires neufs et le bruit assourdissant d'un avion de transport et de ravitaillement volant au-dessus du boulevard, ajoutaient à la beauté de l'événement.

Pour ce 63^e anniversaire, il n'y a pas eu de défilé civil. Ainsi, à 12h43, le général de brigade Pierre Gaëtan Ickie a pris, de nouveau, la parole, pour annoncer au Chef de l'Etat que le défilé marquant «la fête nationale de l'indépendance du Congo est terminé».

«Je vous félicite pour la bonne tenue des troupes et du bon déroulement du défilé», a répondu, pour sa part, le Président de la République qui a quitté la tribune officielle sous escorte, bien après ses invités de marque suivant l'ordre protocolaire.

Cyr Armel YABBAT-NGO

MESSAGE A LA NATION DU CHEF DE L'ETAT

«L'heure est à la consolidation de ce qui nous unit...»

Mes chers compatriotes ;

Dans notre pays, le 15 août de chaque année nous offre l'opportunité de toujours sublimer la clairvoyance des Pères de l'indépendance qui rayonnent à jamais dans l'éternité de la reconnaissance infinie de la nation.

C'est aussi l'occasion de magnifier le sacrifice, l'espérance et le dévouement de tous ceux qui ont accompagné la République du Congo dans son parcours. Le plus grand mérite, que je salue, est celui du peuple qui a bravé les difficultés, les écueils pour conduire aujourd'hui notre

indépendance à ses 63 ans.

Je renouvelle mes congratulations à notre peuple pour sa foi en l'avenir, sa détermination et sa persévérance dans le vent des succès et des échecs, des joies et des malheurs, de l'incertitude, du doute et de l'optimisme.

Mes chers compatriotes ;

Au moment où nous célébrons cet anniversaire, l'urgence climatique continue d'être un défi pour lequel des réponses adaptées doivent être efficacement mises en œuvre.

A ce propos, la solution aujourd'hui se fonde sur la re-



Le Président Denis Sassou-Nguesso

stauration et la préservation des écosystèmes de biodiversité, principalement la forêt, une ressource essentielle pour le nocif carbone qu'elle séquestre et l'oxygène vital qu'elle libère. Dès lors, nous sommes au cœur de la solution avec tous les autres Etats du bassin du Congo, pour ce qui est du poumon écologique africain. Nous devons tirer le meilleur profit de notre position.

Ma récente participation, au Brésil, au sommet régional pour le renouvellement de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne procède de cette démarche salvatrice.

A cette occasion, j'ai annoncé la tenue, à Brazzaville en octobre 2023, du sommet des

(Suite en page 4)

Editorial

A minima

Nous venons de célébrer le 63^e anniversaire de l'indépendance du Congo. C'est un rituel qui se répète, et où on est habitué à entendre les promesses de lendemains meilleurs.

Cette année, le message du chef de l'Etat à la Nation a été plus synthétique. Tout d'ailleurs a été célébré en format réduit. La parade traditionnelle du boulevard Alfred Raoul, a été plus courte, puisque ouverte aux seules forces armées. À Brazzaville, nous n'avons pas eu droit à cette sorte de carnaval où se mêlaient le burlesque et l'extravagant.

Discours plus court, cérémonies dépouillées, pas de chapelet de promesses qu'on ne tiendra d'ailleurs pas: les formats réduits ont leur avantage. Plus de saignée ostentatoire des finances publiques, libations exagérées...

Réjouissons-nous de ce que notre persistance dans la paix soit une réalité qui se concrétise d'année en année. L'opposition, affaiblie et inaudible, semble se retenir pour les vraies batailles laissant les joutes à plus tard. Du coup le PCT se sent pousser des ailes et envahit tout l'espace des médias publics.

S'il n'y a que ça, on peut s'y faire. Il n'y a pas péril en la demeure. Mais qu'est ce qui va nous rassembler autour d'un idéal partagé? Attendre le 65^{ème}, le 70^{ème} anniversaire? Par où commencer?

Albert S. MIANZOUKOUTA

ANNONCE

La Semaine Africaine informe ses lecteurs qu'elle met en location sa salle de conférences, ainsi que deux bureaux, situés au rez-de-chaussée de son bâtiment.

Contacts: 06 8014203
06 6619843

ASSEMBLEE NATIONALE: QUESTIONS ORALES AVEC DEBATS AU GOUVERNEMENT

Le Premier ministre Anatole Collinet Makosso promet d'auditer la dette avec la société AVERDA

Dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale, l'Assemblée nationale a organisé le 11 août dernier une séance des questions orales avec débats au Gouvernement conduit par le Premier ministre en personne. La municipalisation additionnelle, la concession des barrages hydro-électriques d'Imboulou et de Moukoulou, le problème des frontières terrestres et fluviales entre le Congo et la RDC, notamment à l'île Mbamou, et le contrat qui lie AVERDA à l'Etat congolais sont, entre autres, les sujets abordés au cours de cette séance, présidée par Isidore Mvouba.

Le chef de file de l'opposition, Pascal Tsaty-Mabiala, était le premier à ouvrir la série des intervenants. Il est revenu sur les municipalisations accélérées qui, selon lui, n'ont pas «atteint tous les objectifs escomptés et méritent une évaluation physique et financière des objectifs voire un audit». «Vous avez lancé une deuxième phase avant qu'on n'ait tiré les leçons de la première expérience. Notre préoccupation porte sur la redéfinition, le recadrage, la cohérence avec la décentralisation et la transparence dans le financement de cette opération qui a mobilisé d'importantes ressources financières», a indiqué le député de Loudima. Mme Esther Aïssatou Gayama a interpellé le Premier ministre sur la révision territoriale de l'île Mbamou, afin de redéfinir correctement ses réelles limites avec la RDC, dont les incursions sont légion dans la partie congolaise. «Elle s'impose de la manière la plus responsable», a-t-elle soutenu.

Le député du Club 2002 PUR, Louis Gabriel Missatou, est revenu quant à lui, sur le contrat qui lie la société AVERDA à l'Etat congolais, et qui a expiré pour Brazzaville depuis le 12 avril 2023. Avec la ville de Pointe-Noire, il expire le 2 mai 2024. «Les discussions pour son renouvellement sont dans l'impasse. Elles échouent sur l'absence de propositions financières relatives au plan d'apurement de la dette et des encours. Par ailleurs, il semble que la société AVERDA serait réceptive à l'idée de baisser, non seulement les tarifs de tous les services tout en garantissant la même qualité des prestations en contrepartie des exonérations, mais aussi à réanimer cette dette».

Qu'est-ce qui explique la réticence du ministère des Finances et de l'économie, à aborder la partie financière des négociations ? «Avez-vous déjà envisagé une situation de substitution en cas d'arrêt définitif de la société AVERDA du fait de ce blocage?», a-t-on demandé au Premier ministre.

Les autres préoccupations des députés étaient liées au coût élevé du billet d'avion Brazzaville-Paris-Brazzaville de la compagnie Air France, et des billets Brazzaville-Pointe-Noire-Brazzaville des compagnies TAG et Canadian; les motivations du Gouvernement à met-

tre en concession les barrages hydro-électriques d'Imboulou et de Moukoulou. «Dans les quartiers, il n'est pas rare de voir les câbles électriques pendre jusqu'à mettre en danger la vie des populations. Pourquoi la mutation des poteaux électriques vers les poteaux en bois qui perdent leur solidité après quelques années?», a demandé le député Ulrich Goma. Anatole Collinet Makosso a expliqué que la municipalisation accélérée a été initiée pour changer le visage des départements du Congo, en les dotant d'infrastructures modernes. «Vu de cet angle, elle a atteint son objectif. Elle a incontestablement transfiguré le territoire national. Les routes ont été construites, les infrastructures modernes construites et les projets socio-économiques réalisés. Comme toute œuvre humaine, il ne peut y manquer d'imperfections. Sur la base d'une évaluation, le Président de la République a jugé utile de parachever les travaux de la municipalisation en se servant des leçons du passé», a-t-il fait savoir.

S'agissant de la municipalisation additionnelle de Pointe-Noire, «le Gouvernement est à pied d'œuvre. Nous avons tiré les leçons de la première municipalisation. C'est à ce titre que nous avons redéfini et recadré la municipalisation additionnelle de Pointe-Noire. Elle est en marche et se fait de façon méthodique, en commençant



Isidore Mvouba



Anatole Collinet Makosso

par les voiries urbaines», a précisé le Premier ministre. S'agissant de la société AVERDA, «les services du ministère des Finances travaillent actuellement sur les différents scénarios d'apurement de la dette, en tenant compte des contraintes budgétaires. Néanmoins, le Gouvernement continue à effectuer les paiements mensuels pour lui permettre d'assurer ses prestations, y compris à Brazzaville, en dépit de l'expiration du contrat initial depuis le 12 avril 2023», a insisté le Premier Ministre.

Sur le renouvellement du contrat qui le lie avec l'Etat congolais, «il a été prorogé par le maire de Brazzaville. D'abord de 45 jours, puis de 5 mois dans les mêmes termes que le contrat initial. Cette période de prorogation est également mise à profit pour discuter d'un nouveau contrat avec AVER-

DA. La mairie de Brazzaville a conçu un cahier des charges et reste disposée à poursuivre les discussions. Seulement, AVERDA conditionne la reprise des discussions sur le renouvellement du contrat à la conclusion préalable d'un accord sur l'apurement de la dette qui, à notre entendement, doit faire l'objet d'un audit et d'une décompte», a déclaré le Premier ministre.

Il a indiqué que le Gouvernement est disposé à lancer un appel à manifestation d'intérêt pour ouvrir le marché à d'autres partenaires qui voudraient bien concourir. «Peut-être, du fait de la concurrence, il y aura une meilleure prestation et amélioration de la qualité du service». Nous y reviendrons dans notre prochaine édition.

Cyr Armel YABBAT-NGO

(Suite de la page 3)

trois bassins des écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales, Amazonie – Bornéo-Mékong-Congo. J'invite le peuple à se mobiliser pour accompagner et soutenir l'organisation et la tenue réussies de cet événement particulièrement important.

Mes chers compatriotes ;

Il nous faut raviver la flamme du panafricanisme, au moment où la place du continent dans les relations internationales devient, plus que jamais, un enjeu stratégique primordial. Au regard de toutes ses potentialités naturelles et de ses deux milliards d'habitants attendus d'ici à 2050, majoritairement jeunes, l'Afrique devra exiger une plus grande reconnaissance dans le concert des nations et un rôle plus important dans la décision sur les questions et préoccupations mondiales.

Mes chers compatriotes ;

La situation générale de crise économique et financière dans le monde s'était ponctuée, dans la majorité des pays dont le nôtre, par la récession survenue à partir de 2014 du fait, entre autres, de la forte baisse des cours de matières premières, notamment le pétrole. Alors que se desserrait progressivement l'étau de cette conjoncture, le Congo a dû affronter, sans répit, la pandémie de COVID-19 qui a ébranlé les économies même les plus puissantes du monde.

Ainsi, sans accompagnement extérieur significatif face à la pandémie de COVID-19, notre pays, grâce à un faisceau de mesures adéquates de prévention et de prise en charge, a réussi à endiguer, avec efficacité, ce péril sanitaire.

A toutes ces conséquences, viennent s'ajouter les perturbations générées par le conflit russo-ukrainien qui aggravent, de façon sensible, la situation déjà difficile.

Face à la nécessité de rétablir les équilibres macro-économiques, notre pays a engagé des réformes majeures qui augurent des perspectives encourageantes en vue du redressement de l'économie nationale.

A l'instar des dispositions prises

dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19 ainsi que de la relance économique, le gouvernement ne ménagera aucun effort pour amortir les chocs et préserver le peuple des fragilités dues mesures d'ajustement en application.

Devant la difficulté, nous avons toujours su nous organiser et trouver les leviers nécessaires pour impulser un sursaut bénéfique, à l'origine de performances exemplaires.

L'épreuve est souvent le fondement de la réussite, l'essentiel étant de maintenir le cap de l'espoir, le cap de la paix. En dehors de la paix, point de salut !

La paix est la meilleure des choses qui fut donnée aux hommes de connaître, car un seul traité de paix, dit-on, est supérieur à d'innombrables triomphes.

En parlant de paix, nous réitérons notre appel à l'arrêt des hostilités entre la Russie et l'Ukraine.

La priorité doit être donnée aux vertus du dialogue afin que se taisent les armes.

Notre engagement toujours renouvelé en faveur de la paix et du dialogue justifie la place de notre pays au sein de la médiation africaine qui ne saurait être ni sous-estimée, ni méprisée.

Mes chers compatriotes ;

L'épreuve et la difficulté sont le plus souvent des signes annonciateurs de la félicité, lorsqu'elles sont positivées.

Aussi, l'espoir devrait-il retentir, dans les profondeurs de notre conscience collective, tel un appel patriotique à l'optimisme. Au nom de la patrie, l'heure est à la consolidation de ce qui nous unit et fonde notre indépendance, la souveraineté de notre pays, la paix, la stabilité et la concorde nationale.

Sous notre drapeau tricolore Vert-jaune-rouge, ensemble poursuivons la marche vers le développement, guidée par la boussole de notre belle et noble devise unité-travail-progrès.

Bonne Fête

de l'indépendance à tous !

Vive la République !

Vive le Congo !

Je vous remercie.

DIPLOMATIE

L'Algérie et l'Italie entendent renforcer les liens de coopération avec le Congo

L'Italie et l'Algérie ont de nouveaux ambassadeurs accrédités en République du Congo. Il s'agit respectivement d'Enrico Nunziata et d'Asedine Roache. Les deux diplomates sont allés présenter les copies figurées de leurs lettres de créances au ministre de la Coopération internationale et de la promotion du partenariat public-privé, Denis Christel Sassou-Nguesso, assurant l'intérim du ministre des Affaires étrangères. C'était le 10 août dernier.

Asedine Riache, ambassadeur d'Algérie, et Denis Christel Sassou-Nguesso ont discuté des voies et moyens



Enrico Nunziata (Italie) et le ministre Denis Christel Sassou-Nguesso

par lesquels ils vont travailler pour la promotion de la coopération bilatérale et économique. Le diplomate algérien a sou-

ligné que le Congo a un cadre juridique bien étoffé qui couvre plusieurs secteurs et domaines économiques. «On va essayer



Asedine Roache (Algérie)

de mettre en œuvre ces accords; ce sont les recommandations conclues dans le cadre de ces accords et on va essayer d'appuyer sur l'accélérateur pour créer une dynamique de coopération et sensibiliser les secteurs concernés par ces accords à intensifier les contacts et

les rencontres pour prospecter les opportunités et les possibilités de coopération de partenariat et envisager d'autres pistes de coopération», a-t-il déclaré.

L'ambassadeur de l'Italie, Enrico Nunziata a, quant à lui, évoqué les sujets de coopération bilatérale dans le but de renforcer la coopération entre l'Italie et le Congo, de la consolider dans tous les domaines possibles: énergie, environnement, agriculture, formation, culture et recherche. «Nous avons une diplomatie de croissance et un partenariat stratégique avec la République du Congo. Nous avons un partenariat d'égal à égal. Nous allons travailler pour aboutir à des résultats concrets dans notre coopération», a-t-il assuré.

Aybienevie N'KOUKA-KOUISSA

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

«Investir dans les 12 départements du Congo», une brochure pour mieux connaître le Congo profond

Le Congo célèbre, cette année, le 63e anniversaire de son accession à la souveraineté internationale. Afin d'apporter son modeste grain de sel dans cette célébration, le Ministère de l'Economie et des finances, aux destinées duquel préside Jean-Baptiste ONDAYE a commis une équipe d'experts en vue d'élaborer l'ouvrage intitulé «Investir dans les 12 départements du Congo». Cet ouvrage est une invitation à mieux connaître le Congo profond, par l'exploration de ses départements, véritables fresques vivantes marquées par la richesse et la diversité de ses cultures, la variété des paysages.

Quel est donc le bien-fondé de cet ouvrage? «La République du Congo s'est fermement engagée à mettre en œuvre les politiques nécessaires pour préserver la stabilité macroéconomique, promouvoir une croissance durable et inclusive, et consolider les progrès dans la réduction des vulnérabilités de la dette.

La conclusion satisfaisante de trois revues successives et du programme de réformes économiques et financières avec les institutions de Bretton Woods traduisent cette volonté. Ainsi, tout en restructurant son économie, le Congo implémente le Plan National de Développement (PND 2022-2026) qui vise à consolider davantage les bases d'une économie plus inclusive et plus équitable, pour relever les défis multiples, à savoir: les inégalités et la pauvreté, le changement climatique et la protection de la biodiversité. A cet égard, la promotion du développement local, corollaire de la décentralisation, figure en bonne place dans les préoccupations prioritaires du Gouvernement.

Prévue par la Constitution, la décentralisation est, en effet, prônée dans le projet de société de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU



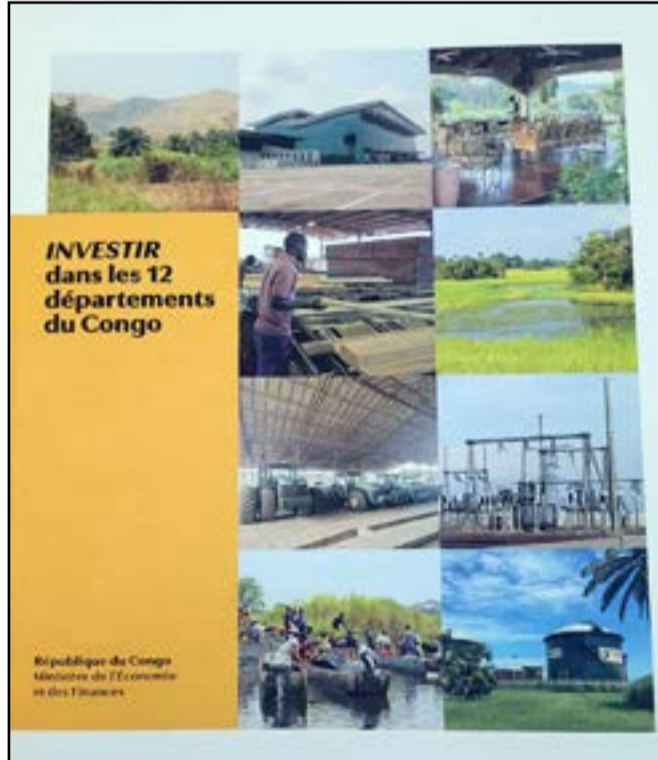
Le ministre Jean-Baptiste Ondaye

re qui concentrent l'essentiel des richesses, en termes de population, d'infrastructures et de revenus, et, d'autre part, les autres départements qui,

Congo, y compris les richesses culturelles et touristiques, d'une part, et d'attirer les potentiels investisseurs, d'autre part.

essaiment le pays; les routes, ponts, ports, aéroports, stades, barrages hydroélectriques, hôpitaux, etc. Autant de fleurons qui témoignent de l'audace et du génie de son peuple, éclairé par un management visionnaire, engagé dans la réalisation d'un grand et noble dessein national incarné par le projet de société

du Chef de l'Etat. Le lecteur y découvrira un pays qui, sans complexe, avance avec assurance, proclame ses ambitions, affiche sa mo-



N'GUESSO, Président de la République, dénommé «Ensemble, poursuivons la marche». Malgré les efforts consentis dans le cadre du développement local, les disparités entre les différents départements du Congo demeurent, avec, d'une part, Brazzaville et Pointe-Noi-

pourtant, regorgent de potentialités, parfois méconnues, qui ne demandent qu'à être exploitées. «Investir dans les 12 départements du Congo», se veut être un guide permettant de mieux faire connaître l'environnement des affaires dans les douze départements du

Ainsi, cet ouvrage est une invitation à mieux connaître le Congo profond, par l'exploration de ses départements, véritables fresques vivantes marquées par la richesse et la diversité de ses cultures, la variété des paysages. Du nord au sud et de l'est à l'ouest, des infrastructures

dernité et s'emploie à relever les défis qui se dressent sur la voie de son développement. C'est ce Congo-là, havre de paix, terre d'accueil, terre d'hospitalité, terre d'investissements, qu'«Investir dans les 12 départements du Congo» vous invite à découvrir.

COUP D'OEIL EN BIAIS

Un membre de la sécurité rapprochée du Président Sassou s'écroule à la fin d'une cérémonie

Alors qu'il accompagnait le Président Denis Sassou-Nguesso à la fin de la cérémonie protocolaire de remise des récompenses aux athlètes du, semi-marathon international de Brazzaville, lundi 14 août 2023 au boulevard général Alfred Raoul, un membre de la sécurité rapprochée du Chef de l'Etat est subitement tombé. Il aurait, selon les images, raté une marche. Mais avant l'incident, les mêmes images montrent que l'infortuné marchait un peu en déséquilibre. Il s'est cependant relevé, aidé par les autres membres de la sécurité du chef de l'Etat.

Que fait le Gouvernement face à la vie chère?

Bon nombre de Congolais pensent que le Gouvernement n'agit pas d'urgence et avec vigueur contre la vie chère alors que le Premier ministre Anatole Collinet Makosso l'a classée lui-même en tête des priorités dans une de ses déclarations. Le panier de la ménagère est en train d'en prendre un sérieux coup. Tout augmente sauf les salaires. Plusieurs organisations de la société civile militent contre la vie chère ont réveillé le Gouvernement qui semblait dormir, en publiant une déclaration dans laquelle elles demandent à l'équipe de Collinet Makosso d'accélérer les études sur l'impact de l'augmentation du prix du carburant à la pompe et de veiller à la crédibilité de la commission chargée de réaliser cette étude. Elles recommandent que l'augmentation des prix du carburant soit arrêtée au taux actuel, appelant la population à dénoncer toute spéculation sur les prix des denrées de première nécessité.

Une arrestation qui suscite des remous

Dimanche 6 août dernier, un jeune activiste, Amédée Loemba De Leau, a été brusquement arrêté devant l'hôpital général de Dolisie et jeté dans une cellule disciplinaire du Commissariat central de la capitale congolaise de l'or vert. D'après son propre témoignage, vêtu d'une blouse blanche de médecin, il s'apprêtait tout simplement, dans une action citoyenne et pacifique, à manifester devant l'hôpital, se prendre en photo pour les poster sur la toile, une façon pour lui de dénoncer la mauvaise gestion de l'épidémie de shigellose qui sévit dans la ville. Mais il a été embarqué par la police alertée par les responsables de l'établissement sanitaire pour «usurpation» de la qualité de médecin.

Interrogations sur une «revenante» trois ans après sa mort

Officiellement morte en 2020, une femme est réapparue il y a environ deux semaines à Pointe-Noire. Elle est arrivée de nuit à son domicile, trois ans après son inhumation. Le fait insolite a été rapporté par la chaîne de télévision privée MCRTV, qui a recueilli des témoignages des membres de la famille concernée et celui d'un chef de bloc de leur quartier. Les premiers individus qui l'ont vue, pris de panique, ont alerté les autres. Ce retour surprenant a vite défrayé la chronique dans le quartier, puis l'histoire a enflammé, rapidement, les réseaux sociaux. La «revenante» s'exprimait bien, mais son discours n'était pas cohérent. Cette femme était-elle vraiment morte? Y aurait-il eu confusion de corps? Est-il réellement revenu à la vie? Le mystère demeure entier.

Cour criminelle: des procès très attendus par les Brazzavillois

On a appris lors de l'ouverture de la session de la Cour criminelle le 7 août dernier au Tribunal de grande instance de Brazzaville que plusieurs affaires ayant défrayé la chronique l'année passée sont inscrites au rôle de cette Cour. Le procès du capitaine Romuald Manounou, dit «Morgan» s'ouvrira le 19 août. Charges retenues: association de malfaiteurs et abus de pouvoir. «L'affaire Mère Alice» passera le 26 août. Les charges d'association de malfaiteurs, de vol qualifié, de complicité de coups et blessures volontaires, et de détention illégale d'armes et munitions de guerre sont retenues contre les principaux détenus dans cette affaire, notamment Alain Kanga, Brice Eyaba, Akouba Bassoba. Il y a aussi l'affaire concernant la Banque postale du Congo, relative à l'intrusion frauduleuses des données dans un système informatique. Sans oublier l'affaire impliquant un petit-fils de l'ancien président Yombi-Opango, poursuivi pour homicide involontaire, etc.

ENTREPRENEURIAT

Les jeunes filles apprennent les notions de base de l'entrepreneuriat

Dans le cadre du projet «Appui à l'autonomisation socio-économique des jeunes filles vulnérables», l'Association congolaise pour les droits et la santé (ACDS) a organisé le 11 août 2023 à Brazzaville une formation sur la gestion d'une activité génératrice de revenus (AGR) à l'endroit d'une vingtaine de jeunes filles âgées de 18 à 35 ans. L'objectif était de les doter des notions fondamentales et élémentaires sur la gestion d'une AGR.



Les jeunes filles vulnérables en formation

Dans son mot, Mme Chandrelle Mountoula, secrétaire exécutive de l'ACDS, a souligné que le projet s'inscrivait dans le cadre de l'autonomisation d'un échantillon des femmes/filles. Il répond à la problématique de l'insertion socioprofessionnelle des femmes et filles en République du Congo. Elle a exprimé sa profonde gratitude envers le Fonds XOESE pour l'accompagnement financier qui a permis de réaliser ce projet et de contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD).

Deux thèmes ont été développés: Comment réussir à gérer une activité génératrice de revenus (AGR), par Prinelly Bizonzi, Consultante, et les techniques et outils d'élaboration d'un business plan, par Gil Kindou, expert en gestion de projet. Pour Prinelly Bizonzi, l'autonomie ne consiste pas seulement à travailler dans une entreprise ou être intégrée à la Fonction publique; l'autonomie de la jeune fille vient de ce qu'elle exerce comme AGR: la vente des beignets, des arachides, des habits, etc. «La formation va permettre à ces jeunes filles d'intégrer les notions de l'autonomie dans leur AGR, comment établir un journal de caisse; comment établir le budget; comment constituer ses dépenses et recettes; comment épargner par semaine ou mensuellement. Si ces jeunes filles acquièrent ces notions et les mettent en pratique, elles vont s'en sortir. On peut partir de rien et devenir grand, en employant d'autres femmes. Nous leur demandons de se constituer en groupe pour diversifier leur AGR», a-t-elle dit.

Nuptia Ayayos, participante, a reconnu bien que gérer est un problème. Grâce à cette formation, elle assure qu'elle saura comment épargner, recommencer son AGR pour se prendre en charge.

A l'issue de la formation, les participantes ont reçu leur attestation.

L'Association congolaise pour les droits et la santé (ACDS) avait lancé une première activité du projet «Organisation des sessions de formation des filles en Agrobusiness, en leadership et en entrepreneuriat».

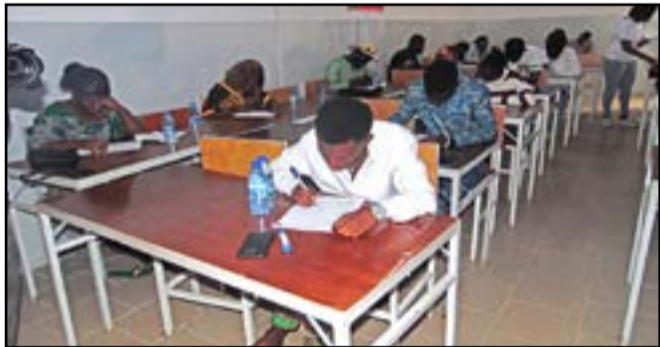
Elle est une association sans but lucratif œuvrant dans les domaines de l'humain et de la santé. Elle a été créée en 2019. C'est finalement en juin 2021 que l'organisation a reçu son agrément officiel. A l'origine de la création, il y a des jeunes, des femmes et des universitaires soucieux d'œuvrer pour l'appropriation et la promotion des Objectifs de développement durable (ODD) et des droits humains.

Aybienevie N'KOUKA-KOUISSA

EDUCATION

Des bourses d'études universitaires pour la Turquie et Chypre du Nord

Le cabinet d'ingénierie d'affaires spécialisé dans le Conseil, les études Praktor consulting group que dirige Mme Rachel Gaza, a organisé en partenariat avec Sucrey corporates Consulting, basée à Abidjan, en Côte d'Ivoire, un concours à l'endroit de 180 bacheliers désireux d'étudier en Turquie et à Chypre du Nord. Ce concours appelé examen Yös s'est déroulé le 10 août 2023 à l'Institut Clavis Atlas de Brazzaville.



Les candidats affrontant l'examen

Les élèves ont affronté l'examen avec une vingtaine de questions de niveau Seconde. Ceux qui ont concouru devaient avoir 75% et 80% des notes pour la bourse d'études. Celui qui obtiendra 100% des notes, aura 100% de la bourse. Une émulation sera organisée pour le meilleur étudiant au concours. Il recevra un billet d'avion aller-retour offert par l'un des sponsors. La structure Sucrey corporates consulting organise cet examen dans la sous-région depuis près de cinq ans. 200 bourses d'études de plus de 90% sont disponibles dans des universités privées et publiques dans plusieurs filières (médecine, ingénierie, agronomie, commerce interne, architectures, etc). Ces bourses seront valables 5 ans avec une année de langue anglaise, car en Turquie et à Chypre, les cours sont dispensés en anglais, pour certaines filières et en turc pour d'autres. Un appel à candidature a été lancé en ligne sur les réseaux sociaux et les bacheliers s'y sont intéressés, a indiqué Mme Rachel Gaza. Elle les a remerciés et les a encouragés à saisir l'opportunité qui s'offre à eux pour l'obtention de cette bourse d'études. «Cette opportunité nous est donnée grâce au partenariat avec la structure Sucrey corporates consulting qui est basée à Abidjan, et qui organise cet événement depuis deux ans en Côte d'Ivoire et près de cinq ans dans la sous-région», a-t-elle expliqué.

A.N.K.-K.

«Le Développement est le nouveau nom de la paix» (Pape Paul VI)

HOPITAL GENERAL DE LOANDJILI (POINTE-NOIRE)

Bientôt un cadre de performance

Sous la présidence du professeur agrégé Yolande Voumbo Matoumona, présidente du comité de direction de l'hôpital général de Loandjili, la structure sanitaire a tenu sa 5^e session du comité de direction. Les travaux ont eu lieu le jeudi 10 août dernier à Pointe-Noire. En présence de Sidonie Plaza, directrice générale de l'hôpital, des administrateurs et de l'ensemble des membres du comité.

La 5^e session du comité de direction a mis en évidence la persistance de contraintes liées à la mobilisation des ressources pour le fonctionnement optimal de cet établissement. Elle a aussi été l'occasion de parler des difficultés que traverse la structure comme les arrêts de travail à répétition, les revendications de paiement d'arriérés de salaire, etc.

Ces travaux ont été l'occasion également, pour l'ensemble du comité, de chercher comment enrayer les maux qui minent le bon fonctionnement de cet établissement public de santé.

Dans son mot de bienvenue, la directrice a assuré que ses équipes et elle-même ne mé-

nagent aucun effort pour la prise en compte de toutes les remarques et des nouvelles recommandations qui seront prises.

A l'ouverture des travaux, la présidente du comité de direction a encouragé le staff de l'hôpital à persévérer dans l'effort, malgré les diverses difficultés.

Les travaux de ce comité de direction ont examiné sept documents dont: le compte rendu de la 4^e session du comité de direction, session 2022; le compte-rendu administratif exercice 2021; le compte de gestion exercice 2021; le rapport d'activités exercice 2022; le projet de Budget exercice 2023; le projet de plan de travail annuel exercice 2023...



Photo de famille à l'issue de la cérémonie

Après des échanges, les documents ont été adoptés avec amendements, et le comité de direction a décidé de la rédaction d'un cadre de performance et d'un projet d'établissement.

La directrice de l'hôpital a aussi présenté des points d'information sur quelques documents comme la fiche technique sur la situation de la dette hors salaires au 31 décembre 2021 ou encore le rapport des audits organisationnels et financiers du personnel et financier; la fiche estimative de

l'incidence financière des départs à la retraite, etc.

Les membres du comité de direction ont recommandé de revisiter la liste des partenaires, les contrats de prestations et les besoins de la structure pour une gestion efficiente.

Clôturant les travaux, la présidente du Comité de direction de l'hôpital général de Loandjili a félicité les participants pour leur dévouement et la qualité des travaux.

Madocie Déogratias MONGO

INVESTISSEMENTS DURABLES

Sensibiliser les entreprises sur la tenue du pacte mondial des Nations Unies sur les investissements durables

Le Système des Nations Unies au Congo et l'Union patronale et interprofessionnelle du Congo (UNICongo) ont organisé, à Pointe-Noire, le 27 juin 2023, une rencontre de sensibilisation des chefs d'entreprises sur le forum national des investissements durables. Ce pacte mondial sur les investissements qui se tiendra pour la première fois au dernier trimestre 2023, a pour vocation première de constituer une force d'action tournée vers les ODD, à travers l'identification des projets.

La rencontre a été codirigée par Chris Mburu, coordinateur résident du Système des Nations Unies au Congo, et Michel Djombo, président de l'UNICongo. Cette plateforme permettra de se concentrer sur les mécanismes innovants et durables pour stimuler le flux de financement privé pour la sauvegarde environnementale et sociale et l'adaptation au changement climatique, ainsi que l'atténuation de ses effets au Congo, y compris le renforcement des capacités. La rencontre a été marquée par des échanges autour des thèmes

comme la réforme du système des Nations Unies et l'agenda 2030, le pacte mondial des Nations Unies, la carte des investissements orientés vers les ODD et le plan national de développement (PND), ainsi que le rôle du secteur privé dans la perspective des droits humains. A cette occasion, Chris Mburu a défendu cette initiative visant à renforcer le partenariat avec le secteur privé. «L'alignement et l'association du secteur privé à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) sont des enjeux cruciaux. Cependant le contexte



A la fin de la rencontre

actuel en République du Congo met en évidence la faible appropriation de la vision du programme 2030 par le secteur privé. Il est donc impératif dans cette décennie d'action que nous travaillions ensemble pour changer cette situation et susciter l'intérêt des entreprises...». Michel Djombo, à son tour, a déclaré: «Il nous faut nous placer au cœur du débat et mener une réflexion de fond. Ceci

étant dit, il est important pour les chefs d'entreprises ou les représentants d'entreprises que vous êtes, que nous voyons un intérêt contraint à l'application des pratiques durables et que nous ayons une vision partagée et pour une mise en œuvre par tous et que tous les acteurs jouent le jeu».

Philippe BANZ

DEFORESTATION DES ARBRES FRUITIERS A BRAZZAVILLE

Politique et risques routiers

Brazzaville est confrontée à un problème croissant de déforestation des arbres fruitiers dans les zones urbaines. Cette pratique, souvent motivée par diverses raisons, a des conséquences néfastes sur l'environnement et la sécurité routière. Cet article examine la politique à la déforestation des arbres fruitiers à Brazzaville et met en lumière les risques encourus sur les routes en raison du débordement des branches.

La déforestation des arbres fruitiers à Brazzaville est un problème complexe, lié à des facteurs économiques, sociaux et environnementaux. L'expansion urbaine entraîne souvent la destruction d'espaces verts pour faire place à des infrastructures et des habitations. L'augmentation de la population urbaine crée une demande accrue en terre pour l'habitat et les activités commerciales.

Rareté des terres agricoles; les terres disponibles sont limitées à Brazzaville poussant certains résidents à défricher les arbres fruitiers pour cultiver des cultures vivrières.

Cependant, la déforestation des arbres fruitiers à Brazzaville n'est pas sans conséquence. Les arbres fruitiers fournissent des avantages environnementaux et sociaux essentiels, tels que la régularisation du climat, la préservation de la biodiversité, la fourniture d'ombre et des fruits pour les habitants? Une politique de conservation des espaces verts urbains et arbres fruitiers est désormais possible avec des campagnes de sensibilisations menées auprès des populations pour promouvoir l'importance des arbres fruitiers dans la ville.

Des programmes de reboisement et de plantations sont mis

en œuvre pour restaurer les espaces verts urbains et encourager la préservation de la végétation, avec une journée décrétée le 6 novembre de chaque année nommée journée de l'arbre sur toute l'étendue du territoire.

La collaboration avec les acteurs locaux, les autorités travaillent en collaboration avec des organisations locales, les ONG environnementales et les citoyens pour promouvoir la végétation et développer une gestion durable des arbres fruitiers. Outre les conséquences environnementales, la déforestation des arbres fruitiers peut également entraîner des risques routiers. Les branches d'arbres fruitiers non entretenus peuvent déborder sur des routes, ce qui crée des situations dangereuses pour les conducteurs et les piétons.

Les branches qui dépassent sur les routes peuvent gêner la visibilité des conducteurs, aug-

mentant ainsi les risques d'accidents.

Les arbres dont les branches sont mal entretenues peuvent présenter un risque de chute sur les routes, en particulier pendant les intempéries.

La déforestation des arbres fruitiers à Brazzaville soulève des questions importantes concernant l'environnement urbain et la sécurité routière. Une politique de préservation des arbres fruitiers peut être essentielle pour préserver les avantages environnementaux et sociaux offerts par ces arbres.

En parallèle, il est nécessaire de sensibiliser sur les risques encourus sur les routes avec le débordement des branches d'arbres, en encourageant l'entretien régulier des arbres urbains pour garantir la sécurité de tous.

Jean Pascal MONGO-SLYHM (Stagiaire)

DEVELOPPEMENT DURABLE

Bientôt une chaîne de radiotélévision pour le Bassin du Congo

La région du Bassin du Congo qui couvre entre autres pays les deux Congo se dote d'une chaîne de radiotélévision émettant de Brazzaville, qui va bientôt voir le jour. La pose de la première pierre pour la construction de cet important outil de communication a eu lieu vendredi 11 août 2023 par Anatole Collinet Makosso, Premier ministre, chef du gouvernement. La cérémonie s'est déroulée en présence de plusieurs corps constitués: membres du gouvernement, parlementaires, ambassadeurs et membres du corps diplomatique accrédité au Congo, présidents des institutions, partenaires.

Cette cérémonie placée sous le haut-patronage du Premier ministre a été dominée par trois interventions. D'abord le mot de bienvenue de l'administrateur-maire de l'arrondissement 3 Poto-Poto Jacques Elion, qui a loué l'initiative; ensuite l'allocution du directeur général de la société chinoise Wing-Wah, maître d'œuvre du projet qui l'a présenté techniquement, et l'allocution de Mme Arlette Soudan-Nonault, ministre de l'Environnement, du développement durable et du Bassin du Congo qui porte le projet. La ministre a défini les principaux enjeux liés à l'ouverture de cette chaîne



Arlette Soudan-Nonault prononçant son allocution

qui aidera à accroître la visibilité du plaidoyer en matière de la préservation de l'environnement, une problématique mondiale dont le président Denis Sassou-Nguesso et le Pape François sont des acteurs de proue. Elle a salué l'apport des partenaires pour la réalisation de ce projet intégrateur, conforme aux Objectifs du développement durable (ODD). La ministre a par ailleurs annoncé la tenue en octobre prochain à Brazzaville du sommet des trois grands bassins mondiaux. Si le président congolais Denis Sassou-Nguesso est connu au niveau africain, voire mondial, comme le plus grand défenseur de l'environnement grâce à ses efforts et plaidoyers en faveur du climat depuis une quarantaine d'années, le



Anatole Collinet Makosso posant la première pierre en présence du maire de Poto-Poto, de la ministre en charge du Bassin du Congo et du coordonnateur résident du système des Nations-unies

Pape François l'est lui aussi, notamment à travers sa lettre-encyclique Laudato Si publiée en 2015, à laquelle Arlette Soudan-Nonault fait écho dans plusieurs de ses interventions officielles. Cette encyclique appelle à la sauvegarde de la création, notre maison commune d'après le Saint-Père. La Radiotélévision du Bassin du Congo (RTBC) est un projet encouragé par les partenaires au développement qui accompagnent les efforts de la région en matière d'environnement. Elle sera construite au Centre-ville de Brazzaville, face au CEG 8 Février 1964. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) font partie des partenaires de premier rang dans ce processus. La constructi-

on du bâtiment durera six mois minimum.

Parmi les membres du gouvernement congolais présents à la cérémonie, il y avait le ministre d'Etat Pierre Mabilia, ministre des Affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le Parlement; le ministre Thierry Lézin Mougalla de la Communication et des médias, porte-parole du gouvernement.

Outre les présidents des institutions constitutionnelles, on a noté également la présence de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC). Dans les rangs des diplomates figurait Mgr Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon.

Aristide Ghislain
NGOUMA

POINT DE VUE

Le casse-tête nigérien

La crise engendrée par le coup d'Etat militaire survenu au Niger le 27 juillet dernier est devenue un véritable casse-tête pour les dirigeants de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et leurs mentors européens et américains. Ils en ont fait une crise internationale au point de vouloir écraser tout un peuple dans le seul intérêt de réinstaller un individu sur le trône présidentiel. Comme ce fut le cas au Gabon en 1964. Mais les circonstances ne sont plus les mêmes.

En effet, si l'on considère un coup d'Etat comme une affaire intérieure à un Etat, il y a des principes des Nations unies et de l'Union africaine qui prônent la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat membre. De quel droit la CEDEAO, peut-elle se prévaloir pour lever une croisade militaire contre le Niger? Pour respecter la démocratie? Et si c'était le rôle dévolu à la CEDEAO, pourquoi n'est-elle pas intervenue en Guinée, au Mali, au Burkina voire en Côte d'Ivoire? Est-ce le coup d'Etat de trop? Mais pour qui? Pour les peuples ou pour le club des Présidents? La Charte des Nations unies et l'Acte constitutif de l'Union africaine sont sans équivoque en ce qui concerne les relations entre les Etats membres.

L'ONU prône l'égalité souveraine de tous les membres; le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger; le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations unies.

Même pour l'application du chapitre VII, le Nations unies prennent des précautions et réservent l'emploi de la force en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression ou encore pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

Y'a-t-il eu rupture de la paix et de la sécurité internationales dans le cas du Niger? Ou bien une simple affaire d'intérêt national d'un pays qui veut dominer les autres et les étouffer pour ses intérêts économiques, diplomatiques et politiques? Et si la CEDEAO n'était qu'une marionnette de ces puissances?

L'Union africaine préconise également l'égalité souveraine et l'interdépendance de tous les Etats membres ainsi que la non-ingérence d'un Etat membre dans les affaires intérieures d'un autre Etat membre. La CEDEAO est-elle au-dessus de l'UA et des Nations unies? N'est-ce pas un cas manifeste d'ingérence?

L'Union africaine estime du reste que le respect des principes démocratiques inclut «les droits de l'homme, l'Etat de droit et la bonne gouvernance, la promotion de la justice sociale pour assurer le développement économique équilibré, le respect du caractère sacro-saint de la vie humaine, la condamnation et le rejet de l'impunité, des assassinats politiques ainsi que des changements anticonstitutionnels de gouvernement».

Ceux qui veulent donner des leçons aux militaires respectent-ils ces principes? J'aimerais rappeler à tous ceux qui ont la phobie des militaires au pouvoir, que le capitaine burkinabè Thomas Sankara fut un démocrate panafricaniste vénéré en Afrique et dans le monde; que son ami le lieutenant ghanéen Jerry Rawlings est venu au pouvoir par deux coups d'Etat successifs avant d'instaurer une vraie démocratie et des institutions solides qui fonctionnent durablement.

Quant au général nigérien Abdulsalami Abubakar, ancien chef d'Etat-major général, il a succédé au défunt président Sani Abacha, a assuré une courte transition (juin 1998 - mai 1999), respectant ainsi sa parole d'officier, puis s'est retiré après avoir organisé des élections transparentes, justes et équitables. L'Afrique se souviendra toujours d'eux. Honneur et gloire à ces héros Africains.

C'est pourquoi les peuples veulent voir leurs dirigeants à l'œuvre pour juger par eux-mêmes de leur habilité à gouverner en recherchant le bien général grâce à leur patriotisme et à leur bonne gouvernance, au lieu de donner le feu vert à des étrangers pour leur dire ce qui est bon pour eux et ce qui est mauvais. Certes, le colonialisme n'est pas un problème de couleur de la peau tout comme la démocratie ne se décrète pas et ne se limite pas aux élections truquées même s'il ne faut pas généraliser.

Du point de vue opérationnel, les va-t'en guerre ne devraient pas s'attendre à une promenade de santé. La coalition devra envahir trois ou quatre pays, sans compter des volontaires panafricanistes et d'autres internationalistes qui pourraient prêter mains fortes aux peuples agressés tout comme l'Occident le fait pour l'Ukraine. Il se posera aussi d'énormes problèmes logistiques et de coordination.

Sur le plan psychologique, les blessures de guerre sont longues à se cicatrifier, surtout entre pays voisins, la France et l'Allemagne ont mis du temps pour se réconcilier. Les anciennes colonies en sont aussi un exemple patent dans leur attitude et leur ressentiment vis-à-vis des pays colonisateurs. Les peuples nigérien, malien, burkinabè regarderont longtemps les peuples de la coalition opposée comme des voisins ennemis. L'unité de la CEDEAO volera en éclats.

Tout ceci n'est peut-être que rêverie futile de ma part. Il n'en reste pas moins vrai que c'est un véritable casse-tête pour les dirigeants de la CEDEAO. Pourvu que des peuples africains ne s'entre-tuent pas pour servir les intérêts de maîtres étrangers et pour le bonheur de dirigeants indignes.

Gustave Pana ZOULA

Ancien fonctionnaire de l'OUA

Division de la Prévention et de la Résolution des conflits

NIGER

La junte va poursuivre le Président Bazoum pour haute trahison

Les auteurs du coup d'Etat ont annoncé avoir des preuves pour poursuivre devant les instances nationales et internationales compétentes le Président déchu. Ils l'ont fait savoir dimanche 13 août 2023, par la voix de leur porte-parole Amadou Abdramane. Ces poursuites visent également ses complices locaux et étrangers, pour haute trahison et atteinte à la sûreté intérieure et extérieure du Niger.

Destitué et séquestré depuis le 26 juillet après un coup de force mené par des militaires, le Président nigérien Mohamed Bazoum fait face à des nouvelles accusations des putschistes. Ces derniers ont monté un Gouvernement pen-



Mohamed Bazoum

dant cette période trouble au Niger, ont dans leur prise de parole, annoncé leur intention de «poursuivre le chef de l'Etat déchu». Mohamed Bazoum, sa famille et plusieurs de ses proches sont toujours retenus dans le sous-sol de la résidence présidentielle à Niamey. Samedi

12 août, il a pu recevoir la visite de son médecin personnel. D'après lui, «toutes les personnes retenues vont bien, et Mohamed Bazoum a le moral haut». Mais, le Président a fait savoir que «le traitement réservé aux siens et à lui-même est inhumain et cruel». La junte militaire a

aussi dénoncé les sanctions illégales et inhumaines de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui s'oppose au coup d'Etat et menace d'un recours à une intervention armée pour rétablir l'ordre constitutionnel, bien que la voie de la diplomatie soit toujours privilégiée.

Les observateurs sont partagés, certains estiment que la junte souffle le chaud et le froid, tandis que d'autres voient plutôt un durcissement de ton, surtout avec cette flèche décochée à l'encontre de la CEDEAO.

Alain-Patrick
MASSAMBA

Mgr Stanislas Lalanne a présidé l'eucharistie en la cathédrale Sacré-Cœur

La cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville avait servi de cadre à la commémoration de la Journée internationale de l'enseignement catholique. C'était jeudi 18 mai 2023, en la solennité de l'Ascension du Seigneur Jésus-Christ, au cours d'une messe présidée par Mgr Stanislas Lalanne, évêque de Pontoise, en France.

Avant concélébré cette messe, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, et plusieurs prêtres dont les abbés Crépin Gyscard Gandou D'Isseret, directeur diocésain des Ecoles catholiques de Brazzaville (DDEC), André Bienvenu Kimbengui, curé de la cathédrale Sacré-Cœur, Albert Kimbembé, directeur de la Maison d'accueil, et bien d'autres.

Animée par la chorale Cardinal Emile Biayenda de la cathédrale Sacré-Cœur, la messe avait rassemblé des acteurs de l'enseignement catholique dont des membres de la Commission épiscopale de l'éducation catholique : MM. Bernard Kouba, Alphonse Kombo, des inspecteurs, coordonnateurs, directeurs et enseignants des Ecoles catholiques de l'archidiocèse de Brazzaville, etc.

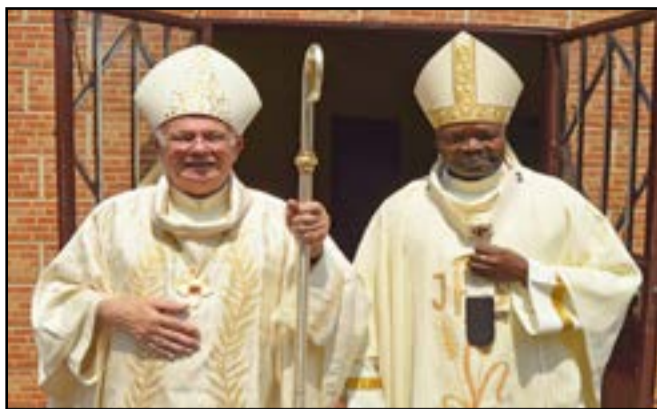
Au cours de l'homélie, Mgr Stanislas Lalanne avait exprimé son émerveillement devant le sens de l'engagement manifesté par la foule des acteurs des Ecoles catholiques rassemblée dans cette cathédrale et les a encouragés à s'investir davantage dans l'œuvre de formation et d'encadrement de la



L'évêque de Pontoise et l'archevêque de Brazzaville entourés des concélébrants ainsi que des acteurs de l'Ecole catholique

crème intellectuelle future de cette nation dédiée à la Vierge Marie dès son indépendance.

Vers la fin de la messe, le DDEC avait prononcé le mot de circonstance. Il avait remercié Mgr Sta-



NN.SS. Stanislas Lalanne et Bienvenu Manamika

nislal Lalanne d'avoir présidé cette eucharistie en l'honneur de l'enseignement catholique et tous les acteurs des Ecoles catholiques d'avoir marqué leur présence à cette

messe. Aussi, il avait évoqué le besoin de sceller un partenariat entre l'Ecole catholique du diocèse de Pontoise et celle de l'archidiocèse de Brazzaville dans le cadre du renforcement des capacités et de

l'échange d'expériences. S'exprimant à son tour, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou avait témoigné de sa gratitude à Mgr Stanislas Lalanne d'avoir séjourné au Congo et notamment dans l'archidiocèse de Brazzaville. Mgr Stanislas Lalanne avait remercié son frère et ami Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou pour l'hospitalité et l'accueil chaleureux reçus pendant tout son séjour. Répondant à l'abbé DDEC sur la possibilité d'un partenariat entre les deux structures diocésaines de l'Ecole catholique, il a demandé au DDEC de Brazzaville de se rendre dans le diocèse de Pontoise afin de voir ce qu'il y a lieu de faire sur place.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Abbé Crépin Gyscard Gandou D'Isseret, directeur diocésain des Ecoles catholiques de Brazzaville (DDEC) : « Il est une tradition dans l'archidiocèse de Brazzaville de célébrer la Journée internationale de l'enseignement catholique le jeudi de l'Ascension. Généralement, on défile à travers les paroisses et autres, maintenant nous avons voulu faire ça ici à la cathédrale Sacré-Cœur. Le thème est connu : « Faire de l'éducation une priorité ». C'est le thème au niveau international et nous l'avons reconduit au plan diocésain. C'était une coïncidence que Mgr l'archevêque de Brazzaville ait voulu que cette eucharistie soit présidée par Mgr Stanislas Lalanne, évêque de Pontoise. C'était une bonne opportunité en raison des paroles aimables qu'il nous a laissées. Et nous nous sommes sentis réconfortés, en se disant qu'on a la même mission et nous travaillons pour la même Eglise. C'est une joie partagée. Il faut savoir saisir les opportunités qui s'offrent. Nous avons estimé que sa présence pouvait permettre l'établissement d'un partenariat entre nous et le diocèse de Pontoise. Et c'est dans ce cadre-là que nous avons lancé cette invitation. Attendons voir comment elle va évoluer entre notre archevêque et Mgr Lalanne. »



Propos recueillis par

Jean Claude NKODIA de Radio Maria émettant de Kinshasa et Gislain Wilfrid BOUMBA.

PAROISSE SAINT KISITO (ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE)

L'abbé Aubin Banzouzi a célébré sa première messe

Ordonné le dimanche 30 juillet à la paroisse Saint Théophile de Kindamba (diocèse de Kinkala), l'abbé Aubin Banzouzi a célébré sa première messe à la paroisse Saint Kisito de Makélékélé avec sérénité et maîtrise dimanche 6 août 2023 en la Transfiguration du Seigneur. Elle a été concélébrée par plusieurs prêtres parmi lesquels: père Daniel Etchetebi, curé de la paroisse, les abbés Philippe Mabiala de Dolisie écrivain, Charel Tina, curé de la paroisse Saint Joseph de Tout pour le peuple à Talangaï, Neill Batchi, écrivain (voir les affectations), père Isadan Nkouka, spiritain en Guadeloupe, fils de la paroisse en séjour au Congo.

Acette messe animée par la chorale Nkemo, on pouvait noter la présence des grands séminaristes et des religieuses, une grande participation des écrivains, artistes et journalistes particulièrement ceux de La Semaine Africaine, où collabore l'abbé Aubin Banzouzi. L'église était archicomble. Des parents, amis et connaissances ainsi que toute la chrétienté sont venus pour rendre grâce à Dieu pour le don de la vie.

Dans son homélie, l'abbé Aubin Banzouzi s'est interrogé: Sommes-nous des gens qui écoutent Dieu? Formons nous encore une société de personnes qui sont à l'écoute de Dieu? La Bible nous éclaire à propos, et insiste beaucoup sur l'écoute de Dieu, une écoute attentive, docile et obéissante de sa Parole qui est vie et lumière pour nos âmes.

« Pour écouter Dieu, nous devons apprendre à nous



M. l'abbé Aubin Banzouzi pendant la procession des offrandes

mettre à l'écart du bruit et de l'ambiance du monde et savoir prendre de la hauteur sur les mesquineries de la société en escaladant les marches de la vertu à la montagne de la sainteté. Seulement, trouvons-nous encore du temps à consacrer à Dieu? Avons-nous suffisamment de temps pour prier seul ou en fa-

mille, ou entre amis? Jésus lui-même, nous a montrés l'exemple, lui le bois vert, il passait beaucoup de temps pour prier seul et ne manquait jamais à la prière de toute l'assemblée à la synagogue et au temple. Les amis de Dieu comme Abraham, Moïse, Élie, Daniel et bien d'autres saints ont toujours été disponibles et prompts à répondre aux rendez-vous du Seigneur par une vie de prière fervente, quoique discrète mais équilibrée», a-t-il poursuivi. Peu avant la fin de la messe, le conseil pastoral paroissial a remis des chasubles à l'abbé Aubin Banzouzi pour bien débiter son ministère.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Homélie de l'abbé Aubin Banzouzi

« Avant cet épisode de la transfiguration, Jésus annonce sa passion et sa mort aux apôtres. Pierre l'emmène à l'écart pour lui faire remarquer que ce malheur ne lui arrivera pas. Mais Jésus l'interpelle vivement que sa manière de voir est celle des hommes, pas celle de Dieu. Six jours après, Jésus prend Pierre, Jacques et Jean, et les emmène à l'écart sur le Mont Thabor. Avec trois témoins, le témoignage est plus crédible si on s'en tient à la loi juive. Jésus, par sa transfiguration, veut fortifier et purifier la foi des apôtres. Pierre à qui doit revenir l'institution de l'église en tant que premier Pape, il divague en voyant Moïse et Élie parler avec Jésus. C'est alors qu'une voix retentit de la nuée : « Celui-ci est mon Fils Bien-Aimé, en qui je trouve ma joie : écoutez-le ! » Comme quoi, dans la prière, le plus important ce n'est pas ce que nous disons à Dieu, plutôt ce que Dieu nous dit, car sa parole est toute puissante, performatrice, et créatrice. Ainsi la vraie prière chrétienne c'est « que ton règne vienne et que ta volonté soit faite » (Mt6,10).

Seulement, sommes nous des gens qui écoutent Dieu? Formons nous encore une société de personnes qui sont à l'écoute de Dieu? La Bible nous éclaire à propos, et insiste beaucoup sur l'écoute de Dieu, une écoute attentive, docile et obéissante de Sa Parole qui est vie et lumière pour nos âmes. On peut lire dans les Saintes Écritures :

- l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu (Mt4,4);

- c'est pourquoi, si quelqu'un écoute mes paroles que voilà et les met en pratique, on pourra dire de lui: voici un homme avisé qui a bâti sa maison sur le roc (Mt7,24).

Pour écouter Dieu, nous devons apprendre à nous mettre à l'écart du bruit et de l'ambiance du monde et savoir prendre de la hauteur sur les mesquineries de la société en escaladant les marches de la vertu à la montagne de la sainteté. Seulement, trouvons nous encore du temps à consacrer à Dieu? Avons nous suffisamment de temps pour prier seul ou en famille, ou entre amis? Jésus lui-même, nous a montrés l'exemple, lui le bois vert, il passait beaucoup de temps pour prier seul et ne manquait jamais à la prière de toute l'assemblée à la synagogue et au temple. Les amis de Dieu comme

(Suite en page 9)

La Vierge Marie a parcouru triomphalement les rues de la capitale

La première édition de la procession mariale à Brazzaville a vécu. Elle a drainé des milliers de foules dimanche 13 août 2023, qui ont marché avec piété dans les rues de la capitale. Chant à la bouche, chapelet et cierge à la main, les pèlerins chrétiens catholiques et autres, ont prié pour la paix et l'unité au Congo par l'intercession de la Vierge Marie. Initiée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, la marche mariale s'est tenue deux jours avant la fête du 15 août, jour où l'on célèbre l'Assomption de la Vierge Marie, qui marque l'accession du Congo à l'indépendance, en 1960.

La marche mariale avait pour thème: «Par Marie, tous frères et sœurs pour la gloire de Dieu». Elle a connu deux points de départ: la paroisse Notre-Dame des Victoires de Ouenzé pour la zone nord et la paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo pour la zone sud. Mais, un même point de chute, la Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur. Le coup d'envoi a été donné simultanément. Tout le long du trajet, les

tualité, conformément aux consignes prescrites par les organisateurs. Les prêtres étaient pour la plupart en soutane blanche comme l'avait souhaité l'archevêque de Brazzaville, qui lui-même avait fait autant. Pareil pour l'évêque de Gamboma. Les religieuses qui n'arboraient pas la tenue de leur congrégation avaient elles aussi les insignes conçus pour l'occasion. Dans les rangs des marcheurs on pouvait recon-



Mgr Bienvenu Manamika...

que chacun devrait accorder à celle grâce à qui le projet du salut s'est réalisé pour le genre humain. L'archevêque de Brazzaville connu pour sa dévotion mariale a parlé du triomphe de la Vierge qui a mobilisé tant de foules. Il a exhorté le peuple de Dieu à contempler davantage le visage de la mère de l'humanité, et aussi à s'attacher à elle, car elle n'est pas une femme quelconque. A sa suite, tous ses confères évêques présents ont, à tour de rôle, égayé en peu de mots cet enseignement en vue de la place de choix que Marie devrait avoir dans nos vies. Les pèlerins ont reçu la bénédiction impartie par les quatre évêques.

Cette marche a été précédée d'un triduum de prière dans toutes les paroisses de l'archidiocèse du 10 au 12 août, durant lequel les chrétiens ont imploré le Seigneur pour une bonne préparation spirituelle de l'activité. Ce triduum animé par le Renouveau charis-

paix et l'unité, d'implorer Dieu par l'intercession de la Vierge Marie qui a accepté de collaborer au plan du salut. Au Congo, elle a été introduite par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou en 2014, lorsqu'il était évêque de Dolisie, son premier diocèse. Depuis, elle est devenue l'un des grands rendez-vous pastoraux annuels de ce diocèse érigé en 2013. Elle se tient toujours au mois de mai, en la fête de la Vierge auxiliaire, patronne du diocèse. Cette année, elle était en sa huitième édition.

Dans l'archidiocèse de Brazzaville, la première édition de cette procession a permis de baliser la voie à la fête du 15 août, jour où le premier président l'abbé Fulbert Youlou avait consacré le Congo à la Vierge Marie, à l'occasion de l'indépendance du pays, il y a 63 ans. En autorisant sa tenue, les autorités du pays comprennent sans conteste le bien-fondé d'une telle activité qui contribue largement à apaiser le pays avant les fes-



Les pèlerins arrivés à la Place mariale

matique catholique était sous-tendu par des enseignements de l'archevêque de Brazzaville à la Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur.

La marche mariale est une vieille tradition en Amérique latine, qui traîne toujours de nombreuses foules dans la dévotion à la Vierge Marie. Elle permet de prier pour la

tivités commémorant le jour de l'indépendance.

A rappeler que la marche s'est tenue conformément à l'autorisation délivrée le 2 août 2023 par le préfet de Brazzaville Pierre Cébert Ibocko-Onangha. Elle se déroulera désormais chaque année, au mois d'août.

Aristide Ghislain NGOUMA

Textes:
Is 56,1.6-7; Ps 66 (67),2-3,5,7-8;
Rm 11,13-15,29-32; Mt 15,21-28

A qui le Seigneur adresse-t-il sa parole et sa grâce? Y a-t-il une catégorie de personnes privilégiées, qui puissent revendiquer une sorte de prédilection de la part de Dieu, en raison de leur histoire, de leur culture, de leur appartenance? Et encore: existe-t-il une voie plus «directe», «efficace», pour se joindre au cœur de Jésus et attirer son attention? Il s'agit là de questions intentionnellement grossières, mais probablement elles ne sont pas si éloignées de la façon par laquelle on imagine parfois le rapport des individus et des communautés avec Dieu. L'évangile que nous méditons ce dimanche pourrait être interrogé par ce genre de questions. Et éclairer davantage même nous, qui pensons avoir déjà une réponse satisfaisante.

Nous lisons le chapitre 15 de Matthieu. Alors que Jésus parcourt une région étrangère, une femme païenne le poursuit en criant et en le suppliant de libérer sa fille d'un démon. Mais, dans un premier moment, Jésus manifeste de ne pas vouloir l'écouter, en expliquant la raison: il n'a été envoyé «qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël», il n'est pas encore arrivé le temps où l'Esprit enverra l'Eglise du Christ à toutes les nations. Donc, cette femme étrangère ne pourrait guère être exaucée.

Pour mieux comprendre le déroulement de cette narration, il faut tenir compte de ce qui venait de se passer: avant d'entrer dans ce territoire étranger, Jésus avait eu une dure confrontation avec les pharisiens et les scribes - personnages éminents d'Israël. Il les avait reprochés fortement, parce que, dans leur hypocrisie, ils prétendaient d'être justes, mais ils ne respectaient que des traditions à eux, en annulant le commandement de Dieu. Il avait mis en garde ses disciples de laisser les pharisiens à eux-mêmes, de ne pas les suivre. Ils pensaient être une catégorie de personnes privilégiées par rapport à Dieu, mais Jésus manifestait par contre toute leur distance et leur séparation de la miséricorde du Père.

Voilà alors que la scène de la narration évangélique se porte immédiatement vers une autre catégorie de personnes. Elle est représentée par une personne qui semble réunir toutes les raisons pour être considérée à l'écart du monde religieux: elle est une femme, elle est étrangère, elle est païenne, elle est seule. Sa situation paraît donc opposée par rapport aux fausses et superbes prétentions des pharisiens, mais surtout cette femme est bien consciente de n'avoir aucun mérite à revendiquer devant Jésus, aucune puissance devant les hommes et devant Dieu. Mais elle manifeste la véritable condition qui ouvre l'homme au cœur du Christ: la foi, une foi humble et intelligente en même temps, une foi simple et capable de raisonner, de demander, de persévérer.

La réponse de Jésus semblerait définitive, insurmontable, voire implacable: je ne peux pas t'exaucer, cela serait comme jeter le pain des enfants aux petits chiens! Et la femme ne conteste pas, mais elle réfléchit et insiste: Seigneur, je ne te demande pas le pain des enfants auxquels tu as été envoyé, justement; je ne te demande qu'une miette! Une miette ne rassasie pas les enfants, elle tombe et elle est perdue; mais une «miette» de ta grâce a la puissance de changer n'importe quoi dans le monde. J'ai cette foi, je te demande la puissance d'une miette de ton pain!

C'est le bouleversement de l'hypocrisie des pharisiens, c'est la révélation de la foi des humbles, c'est la porte qui s'ouvre à la miséricorde de Dieu. C'est là que Jésus voulait faire parvenir cette femme, quand il lui opposait ses raisons: il voulait qu'elle manifeste sa foi pure, simple, intelligente, qui anime une prière sincère, persévérante. En poussant cette femme à lui exprimer son invocation de foi, Jésus faisait d'elle un exemple pour ses disciples, pour son peuple et pour toutes les nations à jamais: «Femme, grande est ta foi!» Et nous qui écoutons, nous pouvons comprendre le message qu'il nous adresse: mes enfants, suivez l'exemple de cette femme.

P. Francesco BRANCACCIO
(Catanzaro, Italie)



... et Mgr Urbain Ngassongo donnant le coup d'envoi

pèlerins étaient encadrés par la Force publique qui balisait la voie. Elle a bénéficié de la collaboration des scouts.

Les pèlerins partis de Ouenzé étaient conduits par Mgr Bienvenu Manamika. Ils ont parcouru un circuit de 5,2 kilomètres. Ceux partis de Bacongo avaient à leur tête Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, diocèse qui fait partie de la Province ecclésiastique du Centre (PEC), qui regroupe également l'archidiocèse de Brazzaville et le diocèse de Kinkala. Ils ont marché sur un itinéraire de 5,4 kilomètres.

Pendant la marche, les pèlerins vénéraient l'image de Jésus miséricordieux transportée sur un portrait géant et la Vierge Marie à travers sa statuette, deux symboles qui ont abondamment nourri leur élan de prière et de piété. Certains d'entre eux étaient vêtus de l'uniforme de l'événement et des tenues des mouvements d'apostolat et groupes de spiri-

naître plusieurs autorités du pays, dont Mme Arlette Soudan-Nonault, ministre de l'Environnement, du développement durable et du Bassin du Congo, qui a rejoint les pèlerins à hauteur de l'ex-école des Trois martyrs de la Révolution à Moundali, sur l'avenue portant le même nom. La ministre est une habituée de cet exercice spirituel auquel elle participait chaque année dans le diocèse de Dolisie où Mgr Manamika alors évêque du lieu, avait lancé l'initiative. Arrivés à la Place mariale, les pèlerins ont retrouvé Mgr Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon et Mgr Anatole Milanou, archevêque émérite de Brazzaville, qui ont tenu eux aussi à se joindre à ce moment de prière qui rend hommage à la mère de Jésus. Avant de renvoyer la foule, Mgr Bienvenu Manamika a dirigé la prière du chapelet à travers le mystère glorieux. Puis, il a réitéré l'essentiel de l'enseignement de l'Eglise pour la place prépondérante

Circuit de la marche pour la zone nord

Paroisse Notre-Dame des Victoires de Ouenzé, rond-point Kou-lounda, rond-point Moundali, croisement ABC, Perspectives d'avenir, avenue Maya-Maya, rue Lénine, morgue municipale, rond-point Sapeurs-pompiers, avenue Bayardelle, avenue Mgr Augouard, avenue Cardinal Emile Biayenda, Place mariale (à droite, face à l'autel).

Circuit de la marche pour la zone sud

Paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo, rond-point Place de la République (IFC), Palais de justice, Complexe sportif D'Ornano, CHU (Feux tricolores), avenue de l'Amitié, avenue Mgr Augouard, avenue Cardinal Emile Biayenda, Place mariale (à gauche, face à l'autel).

(Suite de la page 8)

Abraham, Moïse, Élie, Daniel et bien d'autres saints ont toujours été disponibles et prompts à répondre aux rendez-vous du Seigneur par une vie de prière fervente, quoique discrète mais équilibrée.

Prier en s'appuyant sur la Parole de Dieu est un véritable levier d'épanouissement des personnes et des peuples. L'Europe s'est développée en appliquant la règle monastique de Saint Benoît. 8h de prière, 8h de travail et 8h de repos. Dans notre société, nous avons gardé les 8h de travail, notamment à la fonction publique et les 8h de repos. Et pourtant, nous avons foulé au pied les 8h de prière, de peur d'expérimenter les manifestations de Dieu dans nos vies. À la place de Dieu, nous nous laissons distraire par les démons du bavardage. On somnole pendant la prédication, mais pas devant les séries et les matchs télévisés; on s'ennuie à la messe, mais pas dans les débits de boisson. Alors pour une vie spirituelle équilibrée, il faut au moins 40 minutes à 2heures de prière chaque jour. C'est pourquoi chaque jour l'église nous invite à la messe et la méditation de la Parole de Dieu. Le diable sait que si nous participons à la messe ne fut ce que chaque dimanche en famille pour respecter le troisième commandement, tu sanctifieras le jour du Seigneur. Notre vie sera transfigurée et par conséquent nos familles et notre société. Le diable sait que si nous pratiquons la Parole de Dieu en la méditant chaque jour, l'Esprit saint va nous rendre assez fort et disposés à vivre en véritables amis de Dieu, avec un regard purifié et un cœur plus aimant. Que Saints Pierre, Jacques et Jean intercèdent pour notre conversion et nous aident à vivre en véritables amis de Dieu. Amen!»



REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT
UNITE DE COORDINATION DU PROJET



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

MISSION: RECRUTEMENT D'UN CABINET, CHARGE DE LA MISE EN PLACE DU SYSTEME DE SUIVI EVALUATION ET LA BASE DES DONNEES INFORMATISEE DU PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT(PAJE).

Réf.: AMI N° 010/SC/23/MAEP/UGP-PAJE

1. La République du Congo a obtenu du Fond International de Développement Agricole (FIDA) un prêt destiné à couvrir le coût de Projet Agriculture, Jeunes et Entreprenariat (PAJE), et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.
2. L'objectif du projet Agriculture, jeunes et Entreprenariat (PAJE) est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du projet. L'objectif de développement est de «Promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décentes et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires».
3. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du Projet Agriculture, Jeunes et Entreprenariat.
4. Les services de conseil ("les services") comprennent la mise en place du système de Suivi-évaluation informatisé du Projet ; la durée de cette consultation est fixée à 16 semaines.
5. L'Unité de Gestion du Projet ("le client") invite à présent les sociétés de conseil admissibles (les firmes, "sociétés de conseil") à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question.
6. Les sociétés de conseil intéressées doivent manifester leur intérêt et attester qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. Les sociétés de conseil seront sélectionnées selon la méthode sélection fondée sur la qualité coût (SFQC) expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

7. Les critères de présélection sont ceux définis dans les termes de références de la mission.
8. Des sociétés de conseil peuvent se constituer en associations/ groupements afin d'être mieux qualifiées, elles devront dans ce cas préciser le cabinet qui assurera le rôle de chef de file.
9. Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être envoyés à l'Unité de Gestion du PAJE, à l'adresse : Rue de Libération de Paris, sis enceinte de la Radio Rurale, Quartier Blanche Gomez, Brazzaville/République du Congo, ou par courrier électronique ; E-mail : secretariat@maep-paje.cg au plus tard, le Lundi 04 Septembre 2023 à 16h 00 heure Locale, en portant expressément la mention suivante : « AMI N° 010/SC/23/MAEP/UGP-PAJE : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT/FIRME, CHARGE DE LA MISE EN PLACE DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION ET LA BASE DES DONNEES INFORMATISEE DU PAJE ».
10. Toute demande de renseignements sera adressée uniquement par courriel à l'adresse électronique ci-dessus mentionnée.
11. Nous attirons l'attention des sociétés de conseil intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

12. La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre de l'UGP ou du personnel de cette dernière, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, (i) à l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, (ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou (iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Fait à Brazzaville, le 09 août 2023

Le Coordonnateur National,
Emery Fabrice BIMBOU SENGA

Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>

Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>.

Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>



ASSOCIATION CONGOLAISE POUR
LE BIEN ETRE FAMILIAL
Membre accrédité de l'IPPF depuis 1998
49, Avenue de la Base, Batignolles
B.P. 945 – BRAZZAVILLE
Tel (242) 22 611 67 64 / 06 710 65 13
E-mail : acbef@yahoo.fr Site web :
www.acbef.org République du CONGO



Avis de recrutement d'un Responsable des Programmes

L'Association Congolaise pour le Bien-Etre Familial (ACBEF) est une organisation non gouvernementale Congolaise, affiliée à la Fédération Internationale pour la Planification Familiale (IPPF), à but non lucratif, apolitique et non religieuse. Nos équipes œuvrent pour le leadership en Santé Sexuelle et de la Reproduction (SSR) en optimisant l'offre des services de qualité, la promotion des droits de Santé Sexuelle et de la Reproduction (DSSR) pour tous les individus et en s'appuyant particulièrement sur les populations vulnérables et mal desservies. L'ACBEF dispose de 3 points de prestations de services cliniques de SSR et de 3 antennes départementales.

Dans le cadre de nos activités, nous recherchons un **Responsable des Programmes** à Brazzaville. Le candidat doit avoir un diplôme de niveau BAC+4 au moins, en santé publique, en sciences sociales et humaines (sciences économiques, droit, sociologie, psychologue, démographie ou équivalent), avec une expérience professionnelle avérée de 3 ans au moins dans la gestion des programmes et projets spéciaux.

Les dossiers composés d'une lettre de motivation adressée au Directeur Exécutif de l'ACBEF, avec une copie légalisée du diplôme ou attestation, un curriculum vitae avec photo, un extrait d'acte de naissance, un certificat médical et deux (2) noms et adresses des personnes pouvant recommander le candidat seront envoyés sous pli fermé au n° 49, Avenue de la Base à Batignolles – Moungali Brazzaville, avec mention «Candidature au poste de Responsable des Programmes» et destinés à Monsieur le Directeur Exécutif de l'ACBEF au plus tard le 04 septembre 2023 à 15H00mn.

Avec copie électronique du CV uniquement à : acbefrecrute@gmail.com

NB : Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Fait à Brazzaville le 11 août 2023

Le Directeur Exécutif

ANNONCE LEGALE

E. P.G - SARL
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 1.000.000 FCFA
SIEGE SOCIAL : TOURS JUMELLES, AVENUE AMILCAR CABRAL, CENTRE-VILLE
BRAZZAVILLE – REPUBLIQUE DU CONGO
R.C.C.M CG-BZV-01-2023-B12-00183

CONSTITUTION

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date à BRAZZAVILLE du 22 juin 2023 reçu en l'Etude de Maître GONOCK MORVOZ, Notaire, dûment enregistré à la Recette de l'Enregistrement, du Domaine et Timbres de la Plaine à BRAZZAVILLE, le 06 juillet 2023, sous F°124/2, n°3287, il a été procédé à la constitution de la société «EPG - SARL» ayant les caractéristiques suivantes :

- **Forme** : Société A Responsabilité Limitée ;
- **Dénomination sociale** : EPG - SARL ;

Objet La société a pour objet en République du Congo et à l'étranger : Le commerce en gros et détails de produits alimentaires et non alimentaires ; Toutes opérations d'importation et d'exportation avec tous pays des produits visés ci-dessus ; Les activités de transport public routier de marchandises, le transport de marchandises pour le compte d'autrui ; Les prestations de services se rapportant aux opérations de transports routiers ; Transit et consignations, conseil, étude négoce et courtage dans tout secteur qui touche le transport ou autre ; Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

- **Siège social** : Le siège social est situé à BRAZZAVILLE, Tours Jumelles, Avenue Amilcar Cabral, Centre-ville ;
- **Durée** : La durée de la société est fixée à 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM, sauf dissolution anticipée ou prorogation ;
- **Capital** : Le capital social est fixé à la somme de 1.000.000 FCFA, divisé en CENT (100) parts sociales de DIX MILLE (10.000) Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Gérance : Conformément aux dispositions statutaires, Madame OBA Magalie Allégra Mehdy, Chef-f d'entreprise, demeurant à BRAZZAVILLE, 87, rue Batékés, Arrondissement n° 3 Poto-poto, titulaire d'un passeport délivré le 08 novembre 2018 à BRAZZAVILLE, sous le n°OA0327007, de nationalité Congolaise, est nommée Gérante de la société.

Dépôt légal : a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 20 juillet 2023.

Immatriculation : la société « EPG - SARL » est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro RCCM N° CG-BZV-01-2023-B12-00183.

Pour insertion.
Maître GONOCK MORVOZ

DEPARTEMENT DU POOL

Les animateurs des centres d'alphabétisation plaident pour l'amélioration des conditions de travail

La Directrice générale de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, Laure Alphonsine Yockah Okondo à la tête d'une délégation, a visité le vendredi 11 août 2023 la communauté éducative des centres d'alphabétisation et de rescolarisation du département du Pool. Passer aux peines fines les problèmes et défis qui ceinturent l'animation des dispositifs d'alphabétisation et de rescolarisation aux fins d'imaginer des actions correctives à mener, tel est l'un des objectifs poursuivis par l'organisation de la journée bilan de l'action pédaogo-andragogique dans le pool.

Entourée du directeur de l'alphabétisation des adultes Remy Alain Blaise Boumba et du directeur départemental de l'Enseignement préscolaire de ce département, Jean Bruno Kongo, la directrice générale de l'alphabétisation a encouragé les acteurs de ce secteur dans le travail accompli en faveur des jeunes et adultes en mal d'éducation. «Recevez à cette occasion nos sincères félicitations, ce qui justifie d'ailleurs la place que le département a occupé au tableau des résultats du BEPC (Brevet d'études du premier cycle) avec un pourcentage d'admission de 70,98%, arrachant ainsi la 4e place au-dessus des

départements de Brazzaville et de Pointe-Noire. Au niveau du lycée par contre, au Baccalauréat notamment, des stratégies doivent être élaborées pour élever le pourcentage à un niveau satisfaisant», a-t-elle dit. Pour Laure Alphonsine Yockah, il s'agit en effet de faire en sorte que les approches de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle soient fortifiées, solidifiées, confortées et redéployées de manière lisible et adaptée dans un processus communautaire perpétuel et plus vaste. «Il s'agit aussi et surtout de repositionner l'alphabétisation dans une large mesure intégrant dans toute sa dimension des activités de développement



Laure Alphonsine Yockah Okondo, au milieu pendant l'échange

communautaire comme une contribution inestimable à la réalisation des résultats souhaités dans les différents secteurs de la vie», a-t-elle indiqué. Adhérant à cette vision, la communauté éducative de ce département a promis mettre des bouchés double pour atteindre des résultats probants. Par ailleurs, elle a énuméré quelques problèmes auxquels elle est confrontée au quotidien. On peut citer le manque de matériel didactique; l'insuffisance des animateurs; l'inexistence des locaux spécifiques à l'éduca-

tion non formelle dans certains districts du département; le problème de recrutement des animateurs bénévoles, etc. «Nous devons alors réfléchir ensemble ici et maintenant aux moyens d'exploiter des nouvelles pistes qui peuvent s'ouvrir à nous dans l'intérêt de notre cause. Cette rencontre est alors un jalon posé sur notre route vers des nouveaux schémas d'un modèle éducatif non formel de qualité», a lancé la directrice générale de l'alphabétisation.

Germaine NGALA

ENVIRONNEMENT

Gervais Itsoua Madzous intègre le groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat

Le siège du Programme des Nations unies pour l'environnement situé à Nairobi au Kenya a abrité du 24 au 28 juillet 2023, la 59e session du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Plus de 600 délégués représentant les 170 Etats membres ont procédé à l'issue des travaux, au renouvellement du bureau du GIEC qui, a vu l'entrée pour première fois d'un délégué de l'Afrique centrale en l'occurrence le Congolais Gervais Itsoua Madzous. Marquant le passage du 6e au 7e cycle d'évaluation sur le climat, la 59e session du GIEC a porté essentiellement sur la désignation des nouveaux membres du bureau de cette organisation dont l'objectif

est d'évaluer les impacts des changements climatiques sur la société tout en proposant des pistes d'adaptation. Composé d'experts en changement climatique représentant toutes les régions du monde, le bureau du GIEC comprend un président et des vice-présidents ainsi que des présidents et vice-présidents des groupes de travail spécifiques. Gervais Itsoua Madzous, délégué de la République du Congo, a été élu pour un mandat de sept ans vice-président du groupe de travail III spécialisé dans le trai-



Gervais Itsoua Madzous

tement des options de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'atténuation du changement climatique. Si les délégués de l'Afrique au bureau sortant ont été désignés par consensus, l'élection

du Congolais Gervais Itsoua Madzous a été réalisée au terme d'un scrutin à 45 tours où l'ensemble des 170 délégués ont voté leur candidat en toute transparence.

Ancien secrétaire adjoint et coordonnateur technique de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), Gervais Itsoua Madzous a dirigé également le groupe consultatif des experts de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il dirige actuellement le centre pour la transparence de l'Action climatique pour les Etats de l'Afrique centrale.

E.M-O

PEUPLES AUTOCHTONES

Accompagner les jeunes vers le développement

La communauté internationale a célébré le 9 août 2023 la Journée internationale des peuples autochtones. L'édition 2023 a été placée sous le thème : «Les jeunes autochtones comme agents de changement pour une libre autodétermination». En prélude, le Gouvernement a délivré un message lu par Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice, des droits humains et des peuples autochtones.

Cette journée a pour but de susciter la solidarité de toutes les communautés envers cette couche de la population mondiale établie dans divers continents, et dont l'histoire est riche de traditions et de cultures. La journée internationale marque aussi par sa portée, la reconnaissance des droits des peuples autochtones, par la promotion des valeurs particulières de ces peuples: «Le Congo, depuis des décennies, sous la conduite du Président de la République Denis Sassou Nguesso, s'est résolument engagé à mettre en œuvre des actions positives en faveur des

peuples autochtones. C'est dans cette optique que le Gouvernement a conçu le plan d'action national d'amélioration de la qualité de vie des populations autochtones 2022-2025», a fait savoir le ministre de la Justice. A noter que le Congo entreprend depuis quelques temps des actions particulières en faveur de cette population. «Le Gouvernement a pris des mesures facilitant l'accès des enfants autochtones à l'éducation par l'organisation des campagnes spéciales pour leur inscription dans les établissements scolaires. Ainsi, 14.750 enfants autochtones dont 7456 filles ont été scolarisés au cours



Ange Wilfrid Bininga

des trois dernières années. De même, pour assurer leur droit à la citoyenneté, un peu plus de 6.916 actes de naissances et plus de 100 cartes nationales d'identité ont été octroyées gratuitement aux jeunes congolais d'origine autochtone. Afin d'assurer leur sécurité sociale et leur droit à l'emploi, plusieurs jeunes autochtones ont été intégrés à la Fonction publique



Les jeunes autochtones

et dans des sociétés privées. Une jeune femme autochtone, diplômée de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM) a été nommée par le Conseil supérieur de la magistrature aux fonctions de substitut du Procureur de la République, près le Tribunal de Grande instance de Brazzaville».

Victor GUEMBELA

CAPPED

Deux agents ont fait valoir leurs droits à la retraite



Les deux retraités au milieu

Après une longue période de travail au sein de la Caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement (CAPPED), une société de microfinance, Claude Mounguellet, agent de recouvrement au sein de la CAPPED Dolisie et Gina Alexandrine Apokisse, chargée de la clientèle à l'agence de Ouesso ont fait valoir leur droit à la retraite.

Afin de célébrer leur départ, un hommage leur a été rendu le vendredi 4 août dernier à Pointe-Noire par Williams Roland Makosso Koumba, directeur administratif et des ressources humaines, et Éric Siamard, responsable de l'exploitation et président de la Mutuelle du Forum des jeunes entrepreneurs et la CAPPED (MUFOCAP) et tout le personnel.

Au moment que deux des leurs vont à la retraite, le responsable de l'exploitation a invité le personnel de la CAPPED à faire preuve de solidarité et d'union afin de propulser la structure.

Mme Gina A. Apokisse, émue de l'hommage qui leur a été rendu, a remercié ses collègues, tout en rappelant que c'est un moment particulier dans sa vie, qui conclut une carrière riche.

Pour sa part, Claude Mounguellet a également remercié la direction pour la confiance qui lui a été accordée et a promis rester un ami de la CAPPED.

Un repas fraternel a agrémenté la cérémonie.

Madocie Déogratias MONGO

LUTTE CONTRE LA RAGE

Les services vétérinaires de Brazzaville dotés de deux chenils



Vue des deux chenils

Au regard du nombre considérable des morsures de chiens qui occasionnent des cas de décès, surtout dans les deux grandes villes de Brazzaville et de Pointe-Noire, le projet régional de renforcement des systèmes de surveillance des maladies en Afrique centrale, phase IV (REDISSE IV), financé par la Banque mondiale, a remis deux chenils aux services vétérinaires de Brazzaville pour l'observation des chiens mordeurs.

La cérémonie de remise de ces deux chenils a eu lieu le 10 août 2023 à la direction générale de l'Élevage, à Brazzaville.

C'est le Dr Jean Pierre Okandze Elenga, coordonnateur du projet REDISSE IV qui les a remis à N'Kaya-Tobi directeur général de l'élevage.

D'une capacité de trente chiens mordeurs, d'une valeur de 37 millions de francs Cfa, y compris quelques équipements destinés à immobiliser les chiens mordeurs.

A signaler que les récents rapports des services vétérinaires soulignent un grand nombre de cas de morsures des chiens. Ces deux chenils érigés à Brazzaville et un troisième bientôt à Pointe-Noire permettront la surveillance et le contrôle de la rage pour réduire la transmission de l'infection de l'animal vers l'animal et de l'animal à l'homme.

La rage constitue une menace dans de nombreux pays du fait de la non-maîtrise des populations des carnivores domestiques en divagation, tels les chiens et les chats. Le manque de vaccination est aussi un élément à souligner. Ces équipements fournis intègrent le Plan stratégique mondial pour l'éradication de la rage.

N'Kaya-Tobi, réceptionnant le matériel a déclaré: «Les services vétérinaires sont heureux de recevoir ces équipements. L'objectif est d'arriver à zéro cas de rage d'ici 2030. Parmi les efforts à faire figure la vaccination régulière des chiens et des chats contre la rage».

Ce matériel nous aidera à améliorer les conditions de mise en observation des chiens pour la sécurité de tout le monde, s'est-il réjoui.

Philippe BANZ

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA
Notaire, 46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC
1er étage, Centre-ville – Brazzaville
E-Mail: lockmaf@yahoo.fr / BP: 1542 /Tél.: 05 556 06 19 / 06 666 26 82
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE

«CABINET D'ETUDE ECONOMIQUE A4»

Société A Responsabilité Limitée

Au capital de QUATRE MILLIONS (4.000.000) de Francs CFA

Siège social : 274, Quartier Batignoies, Boîte Postale 1910 Brazzaville (République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du trente mai deux mil vingt-trois (30/05/2023), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée dénommée

«CABINET D'ETUDE ECONOMIQUE A4», enregistrés aux recettes des Impôts de la Plaine, le premier juin deux mil vingt-trois (1^{er}/06/2023), sous folio 099/26 n° 2487, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: La société a pour dénomination sociale : «CABINET D'ETUDE ECONOMIQUE A4».

Forme: Société A Responsabilité Limitée.

Siège social: Le siège social est fixé au n° 274, Quartier Batignoies, Boîte Postale 1910 - Brazzaville (République du Congo)

Objet social: La SARL dénommée

«CABINET D'ETUDE ECONOMIQUE A4» a pour objet social :

* Conseil en management :

- Audit,
- Formation,
- Assistance et Gouvernance.

Capital social: Le capital social de la SARL «CABINET D'ETUDE ECONOMIQUE A4» est fixé à la somme de QUATRE MILLIONS (4.000.000) DE FRANCS CFA.

Immatriculation: La SARL «CABINET D'ETUDE ECONOMIQUE A4» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2023-B12-00163 du six juillet deux mil vingt-trois (06/07/2023).

Durée: La durée de la SARL «CABINET D'ETUDE ECONOMIQUE A4» est fixée à Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

Gérant: Il a été nommé un Gérant pour une durée de six (6) ans.

POUR AVIS

Maître Ch. Josiane LOCKO-MAFINA

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA
Notaire, 46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC
1er étage, Centre-ville – Brazzaville
E-Mail: lockmaf@yahoo.fr / BP: 1542 /Tél.: 05 556 06 19 / 06 666 26 82
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE

«TECHNOSOFT SOLUTIONS»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au capital d'UN MILLION (1 000 000) DE FRANCS CFA

Siège social : 46, Avenue William Guynet, Centre-ville – Brazzaville (République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du vingt-six avril deux mil vingt-trois (26/04/2023), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «TECHNOSOFT SOLUTIONS» enregistrés aux recettes des Impôts de la Plaine, le vingt-huit avril deux mil vingt-trois (28/04/2023), sous folio 080/7 n° 1952, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination: La société a pour dénomination sociale: «TECHNOSOFT SOLUTIONS».

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Siège social: Le siège social de la SARLU «TECHNOSOFT SOLUTIONS » est fixé au n° 46, Avenue William Guynet, Centre-ville - Brazzaville (République du Congo).

Objet social: La SARLU «TECHNOSOFT SOLUTIONS» a pour objet social:

*Le commerce des produits et services technologiques à valeur ajoutée (digitalisation, optimisation des procédés et de gestion, transition énergétique, coordination des projets, etc.) ;

*Le transfert technologique par le biais de la formation et de partenariats business, intermédiation en affaires, conseils en intelligence économique, etc. ;

*L'agriculture moderne.

Capital social: Le capital social de la SARLU «TECHNOSOFT SOLUTIONS» est fixé à UN MILLION (1 000 000) DE FRANCS CFA.

Associé Unique: Monsieur MOULOUNDOU MAYAMBIKA Emile Parfait.

Immatriculation: La SARLU «TECHNOSOFT SOLUTIONS» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2023-B13-00208 en date du quinze mai deux mil vingt-trois (15/05/2023).

Durée: La durée de la SARLU «TECHNOSOFT SOLUTIONS » est fixée à Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

Gérant: Monsieur MOULOUNDOU MAYAMBIKA Emile Parfait.

POUR AVIS

**Maître Ch. Josiane
LOCKO-MAFINA**

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA
Notaire, 46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC
1er étage, Centre-ville – Brazzaville
E-Mail: lockmaf@yahoo.fr / BP: 1542 /Tél.: 05 556 06 19 / 06 666 26 82
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE

«SERENITY»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au capital de QUINZE MILLIONS (15 000 000) de FRANCS CFA

Siège social : 470, rue Moundongo, Quartier 011, Arrondissement 1 Makélékélé, Brazzaville (République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du treize avril deux mil vingt-trois (13/04/2023), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «SERENITY», enregistrés aux recettes des Impôts de la Plaine, le dix-huit avril deux mil vingt-trois (18/04/2023), sous folio 073/58 n°1741, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: La société a pour dénomination sociale: «SERENITY».

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Siège social: Le siège social est fixé au n° 470, rue Moundongo, Quartier 011, Arrondissement 1 Makélékélé, Brazzaville (République du Congo).

Objet social: La SARLU «SERENITY» a pour objet social :

- Le Courtage en Assurance.

Capital social: Le capital social de la SARLU «SERENITY» est fixé à la somme de QUINZE MILLIONS (15 000 000) de FRANCS CFA.

Associée Unique: Madame BOUDJI GANGOULA Laurette Sandra.

Immatriculation: La SARLU «SERENITY» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2023-B13-00220 en date du vingt-trois mai deux mil vingt-trois (23/05/2023).

Durée: La durée de la SARLU «SERENITY» est fixée à Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

Gérante: Madame BOUDJI GANGOULA Laurette Sandra.

POUR AVIS

Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA
NOTAIRE
46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC
1er étage Centre ville – Brazzaville
E-Mail: lockochantal68@gmail.com/BP: 1542/ 05 556 06 19/06 666 26 82
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE REVOCATION DU CO-GERANT ET NOMINATION D'UN NOUVEAU CO-GERANT DE LA SARLU DENOMMEE «DOUNYA»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au capital d'Un Million (1 000 000) Francs CFA

Siège social : 42 ; Avenue de France, Arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville (République du Congo)

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du dix-neuf juin deux mil vingt-trois (19/06/2023), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant Procès-verbal de Décision Extraordinaire de l'Associé Unique de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «DOUNYA », enregistré aux recettes des Impôts de l'EDT-Plaine, le vingt-six juin deux mil vingt-trois (26/06/2023), sous folio 116/24, n° 2987, il a été décidé ce qui suit :

- La révocation de Monsieur OUMAR Mamadou Gueye en sa qualité de Co-Gérant et la nomination de Monsieur GUEYE MAMADOU, en sa qualité du nouveau Co-Gérant de la SARLU dénommée « DOUNYA ».

- Dépôt légal: Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Brazzaville, enregistré en date du vingt-neuf juin deux mil vingt-trois (29/06/2023) sous le numéro 23 DA 77.

- Mention modificative : La mention modificative a été portée sur l'Extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RRCM) sous le n° CG-BZV-01-2010-B13-00286 en date du vingt-neuf juin deux mil vingt-trois (29/06/2023).

Pour Avis

**Me Chantal Josiane
LOCKO-MAFINA**



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès



AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES

Sans pré-qualification

AON N° 006-2023/MATIER/DGGT-CEP

Réf. : **Projet d'aménagement et de bitumage de la route Ndendé – Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville – Pointe-Noire – Brazzaville.**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru sur le site la Banque Africaine de Développement, sur UNDB on line et dans la presse locale.
2. La Délégation générale aux grands travaux a obtenu des fonds, afin de financer le Projet d'aménagement et de bitumage de la route Ndendé – Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville – Pointe-Noire – Brazzaville, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché des « Travaux de construction de vingt-un (21) forages d'eau potable et cinq (05) blocs de latrine VIP, dans différents villages le long de la route (tronçon Dolisie-Kibangou)».

3. La Cellule d'exécution des travaux en partenariat multilatéral sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

Il s'agit, pour chaque forage, de :

- Fournir et poser un forage équipé ;
- Excuser une margelle en béton armé ;
- Fournir et poser une pompe manuelle y compris toutes les composantes ;
- Assainir autour du point d'eau ;
- construire un puits perdu ;
- construire une cunette d'évacuation des eaux de la margelle vers le puits perdu.

S'agissant des cinq blocs de latrine VIP, ils seront construits

au sein des écoles des villages suivants dont un bloc par école :

- Annexe Dibené ;
- Kikanou ;
- Moukondo Yama ;
- Panga ;
- Koussou.

Chaque bloc de latrine se compose essentiellement des éléments suivants :

- 1 réservoir de stockage d'eau d'une capacité donnée ;
- 1 aire de collecte des eaux de pluies ;
- 1 gouttière avec ses accessoires de drainage des eaux vers le réservoir,
- 1 robinet de puisage avec vidange ;
- 1 socle en maçonnerie pour l'assise du réservoir latrine.

Ces travaux sont répartis en deux lots :

- Lot 1: Mouléndé, Dibéni, Kibindouka, Essayons voir, Banzabi, Bamaganiézié, Ndembo ;
- Lot 2 : Malolo, Koungou, Kikanou, Diamboufouana, Mila Mila, Moukondo yama, Pont Niari, Kibangou, Panga, Koussou.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, sise immeuble TAMBADOU, 5ème Étage, n°2 avenue de la base au croisement avec le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Batignolles Brazzaville », Tél : (242)06 868 80 35 / (242) 956.86.64 ; et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus de 9 heures à 14 heures 30 mn.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :
- une note détaillée indiquant le personnel qualifié à affecter au projet ;
 - la liste du matériel à affecter au projet ;
 - les attestations certifiées conformes des travaux similaires exécutés pendant les cinq dernières années, délivrées par les entités adjudicatrices. Chaque attestation précisera notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation des travaux, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;
 - la capacité d'accès aux crédits.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après [spécifier l'adresse physique et électronique] contre un paiement non remboursable de deux cent mille (200 000) FCFA. La méthode de paiement sera par chèque ou virement bancaire. Le document d'Appel d'offres sera adressé par la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : immeuble TAMBADOU, 5ème Étage, n°2 avenue de la base au croisement avec le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Batignolles Brazzaville, au plus tard le 08 septembre 2023 à 12h30mn. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à la même adresse. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre, d'un montant de :

- Lot n° 1 : 2 000 000 FCFA ;
- Lot n° 2 : 3 000 000 FCFA.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Le Coordonnateur

BATOUNGUIDIO

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA
NOTAIRE

46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC
1er étage Centre ville – Brazzaville
E-Mail: lockochantal68@gmail.com/BP: 1542/ tél: 05 556 06 19/06 666 26 82
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CESSIONS DES PARTS SOCIALES – MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL – TRANFERT DU SIEGE SOCIAL ET REFONTE DES STATUTS DE LA SARL DENOMMEE «J.P.M. SERVICES»

Société A Responsabilité Limitée

Au capital de Deux Millions (2 000 000) de Francs CFA

Siège social : 6, rue Makotipoko, Arrondissement 4 Mougali - Brazzaville
(République du Congo)

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du treize janvier deux mil vingt-trois (13/01/2023), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant Procès-verbal de Décisions Collectives Extraordinaires de la Société A Responsabilité Limitée dénommée «J.P.M. SERVICES», enregistré aux recettes des Impôts de l'EDT-Plaine, le vingt-six avril deux mil vingt-trois (26/04/2023), sous folio 078/37, n° 1906, il a été décidé ce qui suit :

* Cessions des parts sociales entre :

* Monsieur MALOULA Christian Parfait et Monsieur M'PANDZOU Jean Pierre.

* Modification de l'objet social: L'objet social est modifié aux activités ci-après:

* Services et travaux de construction (Génie-civil, Système d'adduction d'eau potable et d'assainissement);
Quincaillerie.

* Transfert du siège social: Le siège social est transféré au n° 1837, Avenue Loutassi – Plateau des 15 ans, Arrondissement 4 Mougali, Brazzaville (République du Congo).

* Refonte complète des statuts de la Société A Responsabilité Limitée «J.P.M. SERVICES» qui devient automatiquement une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU), suite à la cession de la totalité des parts sociales de Monsieur MALOULA Christian Parfait.

Mention modificative a été portée en conséquence au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le n° CG-BZV-01-2012-B13-00180 en date du douze mai deux mil vingt-trois (12/05/2023).

Pour Avis
Me Chantal Josiane
LOCKO-MAFINA

Etude de Maître Salomon LOUBOULA

Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville
Résidence Les Flamboyants, Place de la Fontaine, (Camp 15 Août)
Boîte Postale 2927, Brazzaville, République du Congo Téléphone : (00242) 06 677 89 61
E-mail : salomonlouboula@gmail.com/salomonlouboula@etudes-notaires.com

ANNONCE LEGALE

KING MAYA SARLU

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE AU CAPITAL SOCIAL
DE 10.000.000 FCFA

Siège social : 159, Rue Albert Mampiri, Quartier Batignolle, Brazzaville,
République du Congo.

RCCM : CG-BZV-01-2010-B13-00072.

NOMINATION DE NOUVELLE GERANTE. MISE A JOUR DES STATUTS.

Aux termes d'une décision de l'associée unique du 30 Août 2021, enregistrée à la Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre à Brazzaville EDT-Plaine, le 03 Septembre 2021, sous folio 161/19, numéro 3582, reçue aux rangs des minutes du Notaire soussigné, le 30 Août 2021 2023, l'Associée Unique de la société «KING MAYA SARLU», Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 10.000.000 FCFA, divisé en 1.000 parts sociales de 10.000 FCFA chacune entièrement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 1.000, attribuées à la Société Civile Immobilière «OLYMPIA», après avoir entendu, la lecture du rapport de la Gérance, a décidé :

I. De nommer **Madame ATSOUAYA Brumela**, née le 30 Septembre 1987 à Brazzaville, République du Congo en qualité de nouvelle Gérante de la **SOCIETE KING MAYA SARLU**, en remplacement de Messieurs **GANKE Adjo Dodji** et **MOUHOUANOU Dona Dominique** ;

2. A l'issue de ladite décision ainsi approuvée, l'associée unique a en outre procédé à la mise à jour desdits statuts avec les nouvelles dispositions statutaires.

II/- Dépôt légal de ladite décision a été effectuée, le 17 Février 2022, sous le numéro de dépôt : CG-BZV-01-2010-B13-00072, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, et l'inscription modificative de l'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier a été entreprise le même jour sous le numéro RCCM CG-BZV-01-2010-B13-00072 par les soins du notaire soussigné.

Pour insertion légale,

Brazzaville, le 11 Août 2023

Maître Salomon LOUBOULA

MISS INDEPENDANCE 2023

Esther Ibara Koumou sacrée

Placée sous le thème : «La place de la femme dans la société», la 13^e édition du concours Miss indépendance 2023, dite édition de relance qui s'est tenue, le 13 août à Brazzaville a vécu. C'est Esther Ibara Koumou qui a été élue ambassadrice de la beauté congolaise. Agée de 20 ans, elle est étudiante en première année de Langues vivantes étrangères à l'Université Marien Nguabi. Elle mesure 1,80 m et pèse 63 kg. 21 candidates, dont l'âge varie entre 19 et 22 ans ont pris part à ce concours.

Organisée par l'association "Lumières d'Afrique" que préside Ferreol Gassackys, dans l'élan de la célébration des 63 ans de l'indépendance du Congo, cette compétition a permis à Mlle Esther Ibara Koumou d'épater les membres du jury par son éloquence et sa beauté. Deux demoiselles ont été élues, respectivement, première et deuxième dauphine. Il s'agit de: Eloïse Ebenda et Faustine De Paule Molongo. Des offres et promesses ont été faites aux finalistes de cette élection. Les candidates ont été choisies selon les critères définis par le comité d'organisation. Six passages ont marqué la compétition: la sortie en tenue de ville, aux couleurs na-

tionales traditionnelles, en maillot de bain, en tenue de soirée, suivi de l'interview pour les six finalistes. Après cinq sorties, les membres du jury conduits par Véronique Niekoumou ont procédé à l'élimination de 15 candidates sur les 21, sous la coordination d'un huissier de justice. Six ont été retenues pour participer à la partie interview. Chacune a répondu aux questions du présentateur sur le thème retenu pour cette édition. Le président Ferreol Gassackys a exprimé sa gratitude à Mme Antoinette Sassou-Nguesso, épouse du Chef de l'Etat, marraine de cette élection. Elle a reçu les hommages du public pour son soutien à cet événement depuis 2007. "Nous ne cesserons de lui



Esther Ibara Koumou, élue ambassadrice de la beauté

rendre des hommages mérités. Notre message sur la diversité culturelle du Congo ne laisse personne indifférent, alors le public en redemande. La passion pour le divertissement demeure. Donc, nous essaierons de nouveau, tant soit peu, à contribuer à la joie et au bonheur que nous souhaitons pour tous les Congolais, à l'occasion du 63^e anniversaire de notre indépendance nationale", a-t-il déclaré.

La marraine de l'élection a été re-

présentée par Inès Nefer Bertille Inyani, ministre en charge de la Promotion de la femme. Etaient aussi présentes à la cérémonie: la ministre malgache en charge de la Culture, Sophie Ratsiraka, et des épouses des membres du Gouvernement. L'animation musicale a été assurée par des artistes-musiciens comme Sheryl Ngambo, Mwasi Moyindo Slameuse, Afara Tséna...

Alain-Patrick MASSAMBA

FESTIVAL DE LA SAPE

Des hommages ont été rendus à "Moulé-Moulé" et Fernand Mabala

Les sapeurs de tous les arrondissements de Brazzaville, de la RD Congo, du Cameroun et de la Centrafrique sont venus nombreux pour prendre part, à la 7^e édition du Festival de la sape. C'était, le dimanche 13 août, à l'esplanade de la Mairie de Ouenzé, le cinquième arrondissement de la capitale. Cette 7^e édition a rendu hommage aux deux illustres héros de l'élégance, de la frime et de la «diatance» à savoir Jacques Moulélé dit "Moulé-Moulé" et Fernand Mabala alias "Le Grand Moumbafouneur".

Organisé chaque année par Marcel Nganongo, administrateur-maire de Ouenzé, ce festival est l'occasion de célébrer l'élégance vestimentaire dans l'amour du prochain, d'après les sapeurs dans leur mot d'usage: «La sape est un comportement parce qu'elle nous oblige à vivre en harmonie avec les autres. Je sais cette occasion que nous offre la 7^e édition de notre festival pour dire solennellement au nom de toutes les soeurs et tous les frères sapeurs ici présents, qu'à partir d'aujourd'hui, et à l'instant présent, il ne peut plus avoir des rancœurs et des disputes inutiles et infondées entre les sapeurs d'une part, puis entre les différents groupes des sapeurs d'autre part».

Comme lors des précédentes éditions, le sapeurs qui ont su maintenir le flambeau de l'art de la sape ont été primés, recevant ainsi des

maïns des autorités et du promoteur, des trophées et des costumes, des enveloppes d'argent, etc. Marcel Nganongo, promoteur du Festival de la sape, a souhaité ne pas voir la rumba congolaise séparée de la sape: «Ce festival a pour thème: "Après la Rumba, célébrons à l'unisson la sape, vecteur incontestable de l'unité nationale et du vivre ensemble". Ce qui traduit la continuité dans notre pensée à ne pas séparer la Rumba de la sape car, les deux sont et resteront les éléments constitutifs de notre identité culturelle. Une identité culturelle, une valeur ajoutée à l'habillement en République du Congo, voilà ce que la sape a clamé».

Cet instant a été également saisi par le promoteur pour solliciter au ministère en charge de l'Industrie culturelle, une réflexion autour de



Une parade spectaculaire des sapeurs suscitant l'admiration du public

ce phénomène: «Je profite de l'occasion pour faire un plaidoyer auprès du Gouvernement par le biais de notre département de la Culture, afin qu'il puisse trouver des éléments d'appui pour créer un cadre de réflexion à l'instar de ce que nous venons de faire concernant l'inscription de la Rumba congolaise au patrimoine immatériel de l'UNESCO».

Sapeurs, autorités conviées à ce festival ainsi que le grand public ont salué l'initiative de Marcel Nganongo qu'ils ont souhaité devenir pérenne. La directrice de la Maison russe s'est dite honorée d'assister à ce festival et a remercié

le maire de Ouenzé pour cette initiative: «L'année dernière, j'étais ici avec des artistes russes, et on avait beaucoup apprécié le déroulement. J'espère bien que bientôt il y aura les marques russes qui seront récupérées par les Congolais».

La 8^e édition du Festival de la sape a annoncé Marcel Nganongo, se tiendra à Bacongo, dans le deuxième arrondissement de Brazzaville. Puis place a été faite à la parade des sapeurs, sous l'animation musicale des groupes Bana Ouenzé et Patrouilles des Stars de Kévin Mbouandé.

Alain P. MASSAMBA

LES BANTOUS DE LA CAPITALE EN DEUIL

Michel Ngoualali, le flûtiste-saxophoniste n'est plus!

Après les décès il y a quelques mois de Ganga Edo, Rikky Siméon et Passy Ngongo Mermans, le tour est revenu à Michel Ngoualali de rendre l'âme. Artiste-musicien, auteur-compositeur et interprète de l'orchestre Les Bantous de la capitale et virtuose de la flûte et du saxophone, il est décédé le jeudi 10 août 2023 à Brazzaville, des suites d'une maladie. On savait qu'il avait perdu la vue depuis quelques années, ce qui l'a éloigné des répétitions et de la scène avec son orchestre chéri Les Bantous de la capitale, mais on n'imaginait pas un seul instant que, le moment était arrivé pour lui de nous quitter. L'Eternel en a décidé ainsi.

Ancien de l'orchestre African Fiesta Sukisa du Dr Nico Kasanda Wa Mikalaye à l'Etat-civil), à Kinshasa (RD Congo), de 1967 à 1980, Michel Ngoualali a ensuite fait partie des Bantous de la capitale comme flûtiste-saxophoniste de 1980 à 2017, année où il a été contraint d'arrêter sa carrière pour raison de santé. Totalement inconnu

à Brazzaville en 1967, le jeune congolais de Brazzaville Michel Ngoualali est recruté par le Dr Nico Kasanda pour faire partie de son orchestre. Il est surtout remarqué pour son talent à la flûte cubaine.

Son explosion artistique s'accomplit lorsqu'il produit deux compositions qui remportent un très grand succès dans les deux Congo et en



Michel Ngoualali

Afrique: "Limbsa ngai Canshita" dans lequel, la guitare hawaïenne du Dr Nico et le saxo de Ngoualali accrochent plus d'un mélomane, ainsi que "Capacité ya bolingo".

Les mélomanes commencent à le remarquer. Avec les Bantous de la capitale, il intervient dans l'enregistrement de plusieurs titres dont certains à succès, avec sa flûte et son saxophone. Mais ces titres à lui sont: "DG"; "Losayi"; "Kadigo" et surtout "Mondo" qui a défrayé la chronique pendant des années. A son actif, il compte aussi un 33 tours et un CD, titré "Travestir", qui n'ont pas connu un grand succès à cause d'une promotion approximative. Un peu effacé, Michel Ngoualali est un artiste-musicien qui a marqué son époque. Il laisse un vide dans le milieu musical congolais des deux rives du fleuve. Adieu l'artiste!

A-P. MASSAMBA

VIE DES ARTISTES

«Cashy» Massamba dévoile sa passion à la musique

Frère cadet du célèbre musicien Sammy Massamba évoluant en Europe, Casimir Massamba à l'état civil. «Cashy- Massamba» pour les intimes, après avoir pris sa retraite s'est donné pour vocation l'enregistrement des œuvres phonographiques produites par les anciens orchestres des deux rives et d'ailleurs. Nous l'avions rencontré à son domicile sis à Nganga Lingolo. Entretien !



Casimir Massamba alias «Cashy- Massamba»

* Comment vous est arrivée l'idée d'enregistrer les œuvres phonographiques produites par les anciens ?

** Je tiens d'abord à vous dire que, je suis moi-même musicien, chanteur 2^e voix et co-fondateur de l'orchestre RAS KEBO. Pour revenir à votre question. Cela m'était arrivé quand je travaillais aux Etats-Unis à l'UNICEF comme assistant administratif. En 2004, nous avons accompagné notre collègue qui est allé se marier à Kinshasa en RDC. La nuit, au moment où je me reposais dans ma chambre d'hôtel sis au quartier Matongué, j'entendais à travers ma petite fenêtre restée entrouverte les sons musicaux des orchestres Bella-Bella, Lipua-Lipua, OK Jazz, Zaiko. Je me suis dit que ça, ce sont les chansons des orchestres kinoïses que j'aime. J'ai alors décidé d'aller découvrir le lieu où sortait cette musique. Je suis donc descendu du haut de l'étage où j'étais. Les amis m'ont interpellé pour connaître où j'allais cette nuit-là. «Je vais à la recherche du bar où on joue les merveilles du passé que je suis depuis ma chambre». Ils m'ont tenu compagnie jusqu'à ce dit bar. J'étais très content de suivre ces merveilles du passé. Et c'est bien tard, dans la nuit, que nous avons quitté le lieu. Au retour, je me suis posé la question suivante. «S'ils ont pu avoir les merveilles du passé pourquoi pas moi aussi» C'est à partir de là que, j'ai décidé de faire la collection des vieilles chansons.

* Et qu'aviez-vous fait par la suite?

** Arrivé à Brazzaville, j'ai commencé à faire la collection des chansons sans distinction d'orchestres. J'ai voyagé un peu partout en RDC pour avoir certaines chansons. Cette fouille m'a permis de faire la connaissance de beaucoup d'artistes : Nioka Longo, Gisèle la fille de Soki Vangu, Benazo, Nzayadio... Pour ne pas toujours dépendre des autres, j'avais monté un studio d'enregistrement des disques que je mettais dans les cassettes. Aujourd'hui, la technologie a évolué, je mets toutes les chansons dans le disque dur de mon ordinateur et dans les clés USB. Je vous rassure que ma discothèque à toutes les chansons produites par les orchestres qui ont existé dans les deux Congo et ailleurs.

* Loin d'être un secret. Est-ce que vous commercialisez ces chansons ?

** Je vous dis d'emblée non, je ne fais pas la commercialisation de ces chansons. J'ai un projet, celui d'ouvrir un jour un bar dancing dans lequel je ne vais jouer que les chansons d'antan pour égayer ma clientèle. C'est mon rêve.

Equateur Denis NGUIMBI

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE

Notaire à Pointe-Noire

1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,
vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431; Tél.: 05 736 64 64, République du Congo

ANNONCE LEGALE

«INTERCONTINENTAL DES SERVICES»

En sigle «I.C.S.-SARL»

Société à Responsabilité Limitée

Capital social de Francs CFA: Cent Millions (100 000 000)

Siège social: 3 Impasse de LOUAKI (ex-rue TSOMBE) donnant sur la rue KOLOLO,
entre la Base Industrielle de TOTAL E&P et l'IRP

Quartier ORSTOM, Arrondissement no 2, Boîte postale: 5959

POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

RCCM: CG-PNR-01-2007-B12-00120

NOMINATION D'UN GERANT

-Suivant Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire de la société «INTERCONTINENTAL DES SERVICES», en sigle «ICS-SARL», tenue en date à Pointe-Noire du 02 août 2023, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 03 août 2023, enregistré à Pointe-Noire, folio 143/82, no 1317; Les associés de ladite société ont décidé de nommer Monsieur Boniface KAYA en qualité de Gérant de la société pour une durée indéterminée.

Mention modificative au RCCM a été effectuée par dépôt dudit Procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 04 août 2023, sous le numéro CG-PNR-01-2023-D-00796

Fait à Pointe-Noire, le 4 août 2023

Pour mention et avis,

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire.

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

Notaire à Brazzaville 1er étage immeuble City Center, Centre ville,
Tél. : 00(242) 06-687 48 79/ 04-028 13 95

E-mail : syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com/moussyljea@yahoo.fr

REPUBLIQUE DU CONGO

BUREAU D'ETUDE DE CONSEIL ET DE GESTION DE PROJETS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE PLURIPERSONNELLE

Capital : UN MILLION (1.000.000) Francs CFA

Siège: N° 59 rue MAYOKO Q.TEXACO TALANGAI

BRAZZAVILLE

RCCM CG-BZV-01-2023-B12-00139

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU, en date 12 Juin 2023 à Brazzaville dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de TALANGAI en date 14 Juin 2023, sous Folio 111/3 n°499, il a été constitué une société dénommée: Bureau D'Etude de Conseil et de Gestion de Projets en sigle « BECOGEP».

Dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société A Responsabilité Limitée Pluripersonnelle

Capital : 1.000.000 Francs CFA

Siège : n°59 rue Mayoko, Q.Texaco, Talangai, Brazzaville

Objet : Construction d'autres ouvrages de génie civil-F420003 : Réalisation des études techniques (Génie Civil, Environnement, QHSE, RSE et SIG) - Contrôle et Surveillance des travaux - Conception étude évaluation et gestion des projets - Prestations de services – Consultations – Formation.

Durée : 99 années.

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° CG-BZV-01-2023-B12-00139 du 20 JUIN 2023

Gérance : Madame LEMBE Ute Florigid est la Gérante de la Société.

Un Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion

Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

AMMAT

general@ammatgr.com

www.ammatgr.com

AMMAT GLOBAL RESOURCES

Société à Anonyme Unipersonnelle

Capital : 10 000 000 F CFA

Siège social : 163 avenue Stéphane TCHITCHELLE immeuble la Place TCHIKOBO
Pointe-Noire

NOMINATION DU GERANT ET TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte tenue en date du 24 Avril 2023 l'actionnaire unique de la société **AMMAT GLOBAL RESOURCES SAU** a décidé :

1. Le transfert de siège social de la société
2. La nomination d'un Administrateur Général Adjoint

1. Transfert de siège social ;

L'actionnaire unique a décidé, conformément à l'article 4 des statuts, de transférer à compter de 24 avril 2023 le siège social de 100 avenue Charles de Gaulle au 163 avenue Stéphane Tchitchelle immeuble la PLACE Tchikobo.

2. Nomination de l'Administrateur Général Adjoint

L'actionnaire unique décide de nommer **Monsieur Massimiliano MIGNACCA** en qualité d'Administrateur Général Adjoint pour une durée de 2 ans.

Dépôt du Greffe du Tribunal de Pointe-Noire le 03/07/2023 sous le numéro CG - PNR-01-2022-B15-00009. RCCM N° CG-PNR-01-2023-M-02314.

Luigi AMMATURO,
Administrateur Général

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE

OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA

B.P 4613 – Tél. : (242) 05.534.46.83 – E-mail : officebatia@gmail.com –

98, Avenue Linguissi PEMBELLOT

Rond-Point ex « BATA », à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages- Pointe-Noire – Congo

Paul Bernard BATIA,
Notaire

INSERTION LEGALE

«NATHALY'S B.T.P CONGO» "N.B.C"

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, le vingt-trois juin deux mille vingt-trois, et enregistré à Pointe-Noire, le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois, folio 123/48 n°5015, il a été constitué une société commerciale aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: «NATHALY'S BTP CONGO» "N.B.C"

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée (SARL).

Associés : Monsieur Issam NafNaf RIHAN, Madame Manal RIHAN née MAKKE, mademoiselle Rayana RIHAN, et monsieur Naf-Naf Issam RIHAN.

Capital social : Cinq millions (5.000.000) de Francs CFA ;

Siège social : 122, Avenue MOE KAT MATOU -centre-ville, arrondissement 1 E.P- LUMUMBA République du CONGO.

Objet : La société a pour objet au CONGO et partout ailleurs, notamment :

- Toutes activités liées aux bâtiments et aux travaux publics ; - Etudes, suivi et contrôle des travaux BTP ; -Fabrication industrielle de pavé et de parpaings ; -Exploitations de centrales à béton et d'enrobés ; - Operations d'exploitation de carrières de toutes nature ; - Acquisition de tous matériels roulants, machines et de biens d'équipements ; -Participation de la société dans toutes entreprises similaires ou connexe ; - Prestation de service en tous genres Activités liées aux transports ; - Acquisition et vente par voie d'apport, d'échange, d'achat ou autrement, la construction l'installation, l'aménagement, la prise à bail à court ou long termes avec ou sans promesses de vente de tous immeubles bâtis ou non bâtis pouvant servir d'une manière quelconque aux besoins et aux affaires de la société, ainsi que tous fonds commerce ,maternels , objet , mobiliers, denrées produits industriels et commerciaux et tous comptoirs dans la limite de l'objet social ; - Toutes activités liées aux nouvelles technologies tertiaires, télécommunications système de sécurité ; - Toutes activités liées aux travaux électriques ;
- La fourniture et pose d'équipements industriels BT, HTA et HTB.

Gérance : Pour son premier exercice, la société est administrée et gérée par Monsieur Issam NafNaf RIHAN.

R.C.C.M : numéro CG-PNR-01-2023- B12-00125.

Pour avis
Le Notaire

FOOTBALL

Les maîtres de la Coupe du Congo sévissent à nouveau

Les Diables-Noirs de Brazzaville ont remporté pour la dixième fois la Coupe du Congo de football. Un succès qui leur permet d'entretenir une belle histoire d'amour avec cette compétition qui en était à sa 36e édition cette année et qui ne doit rien au hasard.

Les Diables-Noirs ont réalisé ce record aux dépens de l'AS Otohô, champion national cette année pour la sixième fois d'affilée, dans une finale présidée par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso, lundi 14 août 2023 au Stade Président Alphonse Massamba-Débat. Une enceinte que les férus du football avaient pris d'assaut, l'entrée étant gratuite.

C'est la troisième fois dans l'histoire de la Coupe du Congo que la finale a opposé les deux équipes. L'année dernière, les Diables-Noirs l'avait emporté sur le score de 1 but à 0, but de Hardy Bingoula. En 2018, le succès avait déjà souri aux Diables-Noirs mais après une prolongation stérile et l'inévitable et stressante séance des tirs au but.

Arbitrée par une femme, Cynthia Ngakosso, épaulée par Daneck Moutsassi Moyo et Sam Ongania Kenzet, la finale 2023 n'a enregistré qu'un seul but, celui inscrit par le jeune Yann Ngatsé, à la 28e minute de jeu. Ce but, les Diables-Noirs l'ont conservé quoique l'AS Otohô était aussi habitée par la légitime ambition de glaner son premier titre de Coupe nationale. Même le car-



Les Diables-Noirs brandissant le trophée de la 36e Coupe du Congo après leur victoire en finale face à l'AS Otohô, le 14 août 2023

ton rouge écarlate écopé par Prince Soussou, n'a pas perturbé les Diables-Noirs. Leurs gradins, en liesse, pouvaient alors célébrer le dixième sacre qui les confirme comme maîtres de la Coupe du Congo. En trente-six éditions, ils ont disputé quinze finales (dont quatre d'affilée entre 1989 et 1992), en ont remporté dix (1989, 1990, 2003, 2005, 2012, 2014, 2015, 2018, 2022, 2023) et perdu cinq autres (1982, 1991, 1992, 2011, 2013).

Ayant échoué à remporter le championnat national après lequel ils courent depuis 2009, année de leur dernier titre, les Diables-Noirs ont ainsi sauvé de

belle manière leur saison, qu'ils terminent en beauté. Ils ont pris et le trophée et un chèque de 30 millions de francs CFA, contre 15 millions pour leur adversaire du jour.

La Coupe du Congo ne donne plus droit à une participation africaine. Qu'à cela ne tienne, les Jaunes et noirs sont déjà "africains" pour avoir occupé la deuxième place lors du dernier championnat national.

Pascal BIOZI KIMINO

Diables-Noirs bat AS Otohô (1-0).

AS Otohô: Perrauld Ndinga; Faria Ondongo, Dion Ravelli Obembi (puis Loemba Inno Jo-

spin), Ondongo Julfin, Ndecket Bowamba (puis Obassi Ngatsong Bersyl); Michel Mvondo, Julio Ngandziami, Trésor Toropite (puis Bimbabou Christ), Kader Bidimbou, Giovanni Ipamy (puis Okouri Roland), Biassadila Mouanga Arci. Entr.: Julien Mette

Diables-Noirs: Dhody Bissila; Bakoua Carof, Godo NGouari Ouna, Mbemba Kambamba, Ngouenimba Gautran (puis Ernest Malonga), Massoumou Domi, Kibama Maloula, Gossim Elenka, Joël Mozeviko (puis Prestonne Lakolo), Okoumou Opimbat (puis Prince Soussou), Yann Ngatsé (puis Lorry Nkolo). Entr.: Noël Tosi.

SEMI-MARATHON INTERNATIONAL DE BRAZZAVILLE

Les Kenyans toujours en première ligne

Les festivités marquant le 63e anniversaire de l'indépendance nationale célébrée à Brazzaville ont également connu un volet sportif comme le veut la tradition. Lundi 14 août, a été organisée la 18e édition du semi-marathon international de la ville de Brazzaville (SMIB), que les coureurs descendus des hauts plateaux africains ont, sans surprise, dominé. Le Congo leur va si bien, décidément.

Comme lors des éditions précédentes, le coup d'envoi de la 18e édition, qui coïncide avec les 20 ans de la création de cette compétition, a été donné par le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, en présence des corps constitués nationaux et internationaux. 1095 concurrents, dont 785 nationaux venus des différents départements du Congo, dont huit (4 femmes et 4 hommes, sous la direction d'un coach, venaient de bénéficier d'une préparation de 45 jours au Kenya), et 35 étrangers dont 10 femmes et 25 hommes, venus du Kenya, du Rwanda, du Cameroun et de la RD Congo, y ont pris part au Boulevard général Alfred Raoul. Dans la version internationale Hommes, le Kenyan Geoffrey Kipyego a dominé les débats sur les 21,100 km de parcours, franchissant le premier la ligne d'arrivée, avec un chrono de 1h 02' 27". Il a décroché un trophée et un chèque de 2,5 millions de francs CFA. Kipyego a été suivi par son compatriote Kenneth Kipromo (1h 03' 07"), avec à la clé un trophée et un chèque de 2 millions, et le Rwandais Félicien Mohitira (1h 04' 36"). Ce dernier a été également gratifié



Le podium international posant avec le Président Denis Sassou-Nguesso

d'un trophée et d'un chèque d'1,5 million.

Chez les dames, le podium a été occupé par la Kenyane Agness Barsosio Jeruto, une habituée des victoires à Brazzaville. Elle a bouclé le parcours en 1h 10' 40", décrochant ainsi un trophée et un chèque de 2,5 millions de francs CFA. La Rwandaise Céline Irandzi (1h 19' 24" a terminé deuxième (un trophée et un chèque de 2 millions) et la Kenyane Emilie Cheick Koch (1h 22' 43"), troisième, pour un trophée et un chèque d'1 million.

En national, chez les hommes, c'est Nelson Mandela Biyoko qui s'est illustré avec un chrono de 1h 09' 42". Il a été gratifié d'un trophée et d'un chèque de 2 millions. Ulrich Ngoko Mouyabi, venu de la Bouenza, a réalisé un chrono de 1h 11mn 59" et a remporté un trophée et un chèque de 1,5 million. Amour Mougani (1h 13' 08") est troisième. Chez les dames, la première place a échu à Julienne Loufoua (1h 28' 36"), avec un trophée et un chèque

de 2 millions, avec pour poursuivantes, Léona Bafouedissa Missamou (1h 23' 10", trophée avec 1,5 million) et Gervicherie Mantsioni (1h 24'..., trophée et un chèque d'1 million).

A l'issue de la cérémonie, un gigantesque trophée de prestige a été remis au Chef de l'Etat, pour tous les «efforts consentis pour le développement du sport au Congo», mais aussi à Raymond Ibata, président du Comité national olympique et sportif congolais (CNOSC) et président du comité de direction du SMIB, et à Maixent Raoul Ominga, directeur général de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), pour avoir tenu la barque de cette compétition jusqu'à ce jour.

Dans leurs allocutions, Hugues Ngouelondel, ministre en charge des sports, et Raymond Ibata, président du CNOSC, ont magnifié cette compétition qui, selon eux, réunit la jeunesse congolaise et africaine et qui fait la fierté du Congo et du continent.

Alain-Patrick MASSAMBA

APRES LES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Le sport congolais en question

Les Jeux de la Francophonie de Kinshasa ont mis en lumière, une fois de plus, la faiblesse des performances du sport congolais. Pour bon nombre de compatriotes, c'est devenu une triste habitude.

De retour de la capitale de RDC, l'escarcelle Congo est vide de médaille d'or. En dix jours de compétition, les sportifs congolais ont été incapables de monter sur la plus haute marche d'un podium. Onze médailles en tout, dont quatre seulement en argent et sept en bronze, c'est peu par rapport aux Jeux précédents où ils avaient récolté cinq médailles d'or et étaient neuvièmes au classement général. Cette année le pays est classé vingt-deuxième ! Des pays comme le Tchad, le Niger, le Gabon, Madagascar, le Burkina Faso, etc., ont fait mieux que le Congo. Certes, à Kinshasa le pays ne s'était engagé que dans six disciplines, mais est-ce suffisant pour expliquer cette participation au rabais?

C'est un fait donc : l'élite du sport congolais n'est pas compétitive. A quoi cela est-il dû? Quelle est la situation de cette élite? Qu'en pense-t-on au niveau des autorités sportives? Jusqu'où ce sport a-t-il reculé? Bref, de quoi souffre le sport congolais? Chaque fois, on se pose les mêmes questions et tant d'autres, on tente d'y apporter des réponses et d'esquisser des solutions.

Loin d'être accidentelles, les faiblesses du sport congolais sont imputables, pour une part, à l'indigence des moyens et des compétences, pour une autre, la plus importante, à la faillite des politiques sportives menées par les autorités du ministère des Sports et les responsables des fédérations sportives.

Pour une renaissance du sport congolais, les avis concordent pour dire qu'il faut d'abord prendre conscience de l'affaiblissement de la compétitivité d'ensemble du pays. Voilà qui est véritablement alarmant. En plein 21e siècle, la politique sportive du Congo se résume à faire du social, note un observateur. «Cette culture de l'amateurisme et du bénévolat imprègne encore fortement certains responsables du ministère des Sports. Que cela plaise ou non, ce temps est révolu. Pour obtenir des résultats, il faut se montrer professionnel, disposer de cadres compétents, mettre en œuvre des préparations scientifiques et multiplier les rencontres avec des adversaires de valeur. C'est le seul moyen d'exister sur le plan international», dit-il.

La prise de position de cet observateur est tranchée, mais pas dénuée de fondement. Comment en effet promouvoir le sport pour tous, objectif déclaré de tout ministère des Sports, si les résultats des athlètes sont d'une faiblesse insigne ? Le professionnalisme n'est pas un luxe, c'est une nécessité. En fait, aucun progrès durable ne peut être accompli si l'organisation, le suivi, l'encadrement technique et administratif ne sont pas à la hauteur. Des centres de préparation des élites disposant de relais dans les départements devraient être mis en place. Par ailleurs, il faut offrir aux meilleurs athlètes toutes les facilités en matière d'hébergement, d'entraînement, de suivi médical et psychologique. L'intéressement financier peut aussi constituer un facteur de motivation.

Mais, les bonnes intentions ne suffisent plus pour rendre toute sa splendeur au sport congolais. Il faut se mettre au travail.

Jean ZENGABIO

FOOT FEMININ

Les dames ont aussi leur vainqueur de Coupe du Congo 2023. Il s'agit de l'Amicale club Colombe de Brazzaville, victorieuse en finale de Galactic Excellence (3-1). C'est le sixième sacre des "Vert et blanc".

SOMEDIA

Société à responsabilité limitée

Au capital de 100.000.000 de francs CFA

Siège social : 319, avenue du Général de Gaulle, Pointe-Noire République du Congo
RCCM : CG-PNR-01-2015-B13-00202

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date, à Pointe-Noire, du 20 juin 2023, reçu au rang de Maître Noël MOUNTIJI, Notaire à Pointe-Noire sous le répertoire n° 0321/MN/023, enregistré à Pointe-Noire (Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 3 août 2023, sous le n° 06044, folio 147/30, il a notamment été décidé : d'amortir les pertes inscrites au compte report à nouveau, soit le montant de 81 375 125 FCFA, en réduisant le capital social de la société à concurrence de 80 000 000 de FCFA, de telle sorte qu'il soit ramené de 100 000 000 de FCFA à 20 000 000 de FCFA, par annulation de 16 000 parts sociales et imputation de leur montant sur une partie du montant des pertes inscrit au compte report à nouveau, - de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la société, relatifs respectivement aux « Apports » et au « Capital social », dont la rédaction est désormais la suivante

«Article 6 : Apports

La société a été constituée avec des apports en numéraires de cent millions (100 000 000) de F. CFA, cette somme ayant été intégralement libérée ainsi que le reconnaît expressément l'As-

société unique

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2023, l'Associée unique a décidé de réduire le capital social pour le ramener de 100 000 000 de FCFA à 20 000 000 FCFA.»

«Article 7 : Capital social

Le capital est fixé à la somme de vingt millions (20 000 000) de FCFA, divisé en quatre mille (4 000) parts sociales de cinq mille (5 000) FCFA de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 4 000, intégralement libérées et totalement attribuées à l'Associée unique, à savoir la société Innovia Capital SA.» ;

- d'adopter les statuts de la société mis à jour. Dépôt dudit procès-verbal et des statuts de la société mis à jour a été effectué le 4 août 2023, au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, respectivement sous les numéros CG-PNR-01-2015-B13-00798 et CG-PNR-01-2023-D-00829. L'inscription des décisions prises par l'Assemblée générale extraordinaire a été constatée à la même date, sous le numéro CG-PNR-01-2023-M-02456.

Pour avis,
Le Gérant